

81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 22 JUIN 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Finances

Service Exécution Budgétaire

Rapport examiné par la 8 ème commission :

Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :

**Compte administratif et compte de gestion 2022-Approbation-Affectation des résultats
de l'exercice 2022.**

Pièces jointes ou annexes :

*CA2022 Document global - Avant Vote - CA2022 Autres
Documents Annexes*

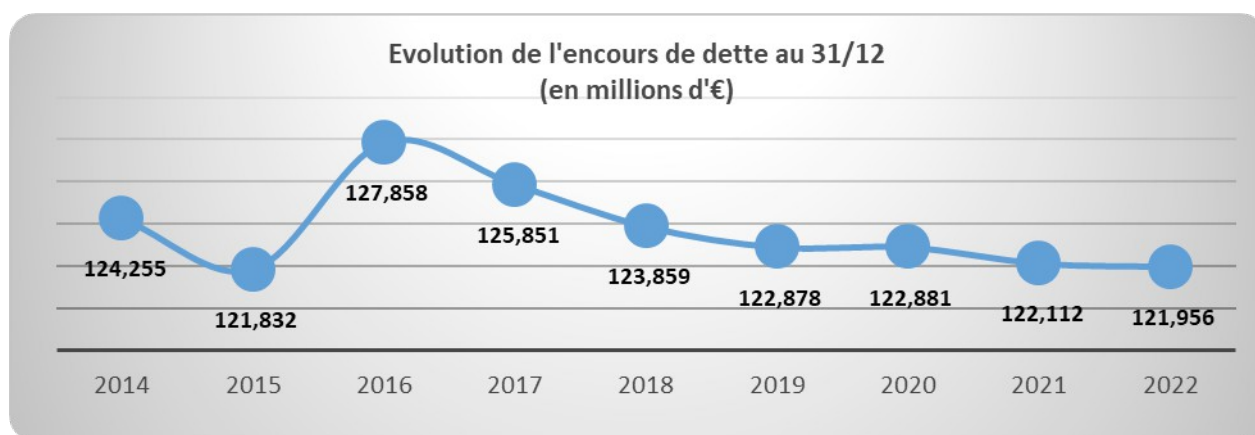
Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre le compte administratif de l'exercice 2022 qui est conforme au compte de gestion présenté par le payeur départemental.

Les niveaux d'exécution du budget (en mouvements réels) sont très élevés tant en dépense (96,8%) qu'en recette (102,3%).

L'exercice budgétaire 2022 a été un marqué, tout comme l'exercice précédent, par un produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), principale ressource dynamique du Département, d'un niveau historiquement haut, affichant une augmentation de +4% après une année 2021 à +39%. Le produit réel a dépassé de près de 5 M€ la prévision prudente inscrite au budget 2022. Ceci a une nouvelle fois été le signe d'un marché de l'immobilier local particulièrement dynamique.

En 2022, la collectivité a continué sa trajectoire de désendettement initiée depuis 2016 en établissant son encours de dette à 121,956 M€. Le remboursement en capital s'est élevé à 15,156 M€ pour un recours à l'emprunt de 15,000 M€. L'encours de dette du Département, tous budgets confondus, est donc passé de 122,112 M€ au 31/12/2021 à 121,956 M€ au 31/12/2022.

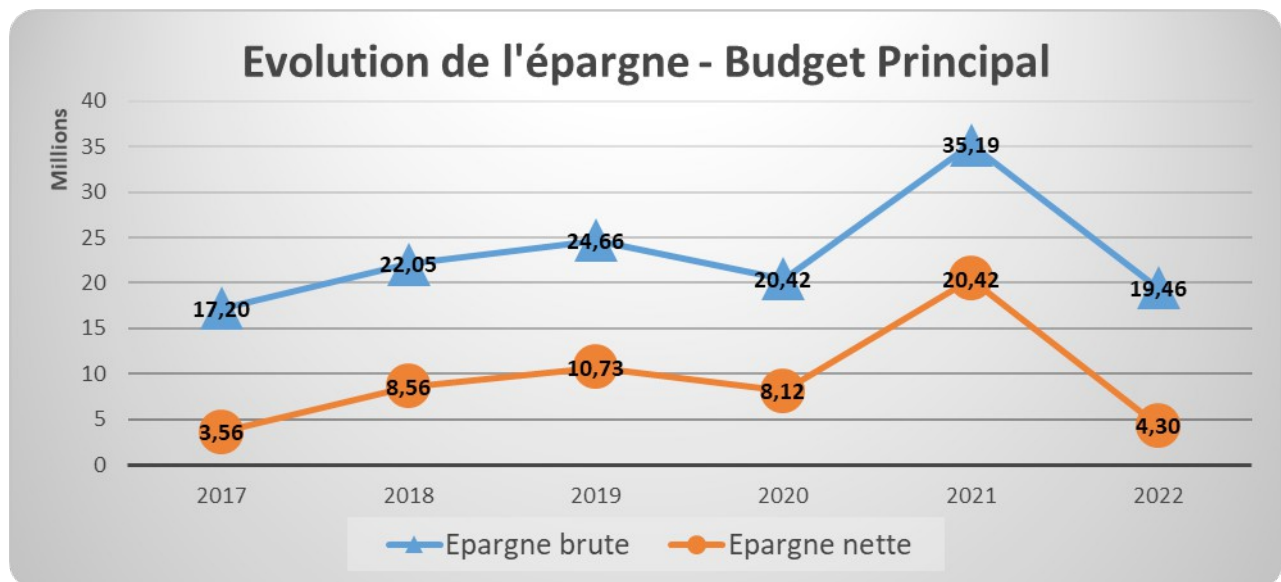
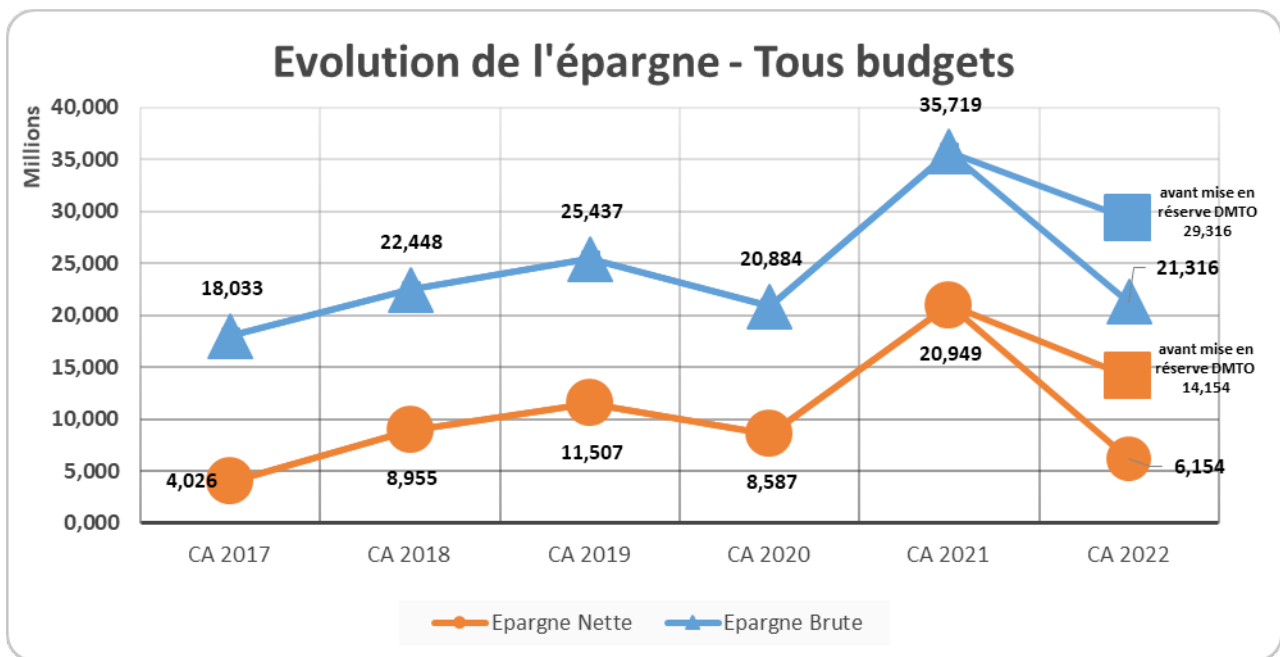


En 2022, l'épargne brute du Département tous budgets confondus s'est établie à 21,316 M€. Sans la mise en réserve de DMTO de 8,000 M€ effectuée durant l'exercice, l'épargne brute se situerait à 29,316 M€.

Au titre du budget principal elle est de 19,461 M€ (incluant la mise en réserve DMTO).

L'épargne brute qui exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette et à autofinancer ses investissements a quasiment retrouvé son niveau de 2020, après une année 2021 marquée par une nette progression. L'épargne nette, quant à elle, correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

L'épargne nette du budget principal amorce une forte diminution en se situant à 4,30 M€ ou à 12,30 M€ avant la mise en réserve de 8 M€ au titre des DMTO. Cet effet de ciseaux résulte d'une progression plus importante des dépenses de fonctionnement comparativement aux recettes.



Les dépenses d'actions sociales¹ ont progressé de 4,67% en 2022 pour s'établir à 159,325 M€ contre 152,217 M€ en 2021. Elles ont représenté 48,20% des dépenses réelles totales de la collectivité (60,68% des dépenses réelles de fonctionnement et 2,50% des dépenses réelles d'investissement, proportions similaires par rapport à 2020). Elles sont composées notamment des 3 AIS² (APA³, PCH⁴, RSA⁵) pour 65,521 M€ qui progressent respectivement de -4,59%, +13,00 % et -1,05% ainsi que de dépenses d'hébergement pour un montant de 52,104 M€ (+12,12%).

1 Total Fonction 5

2 AIS : Allocations Individuelles de Solidarité

3 APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

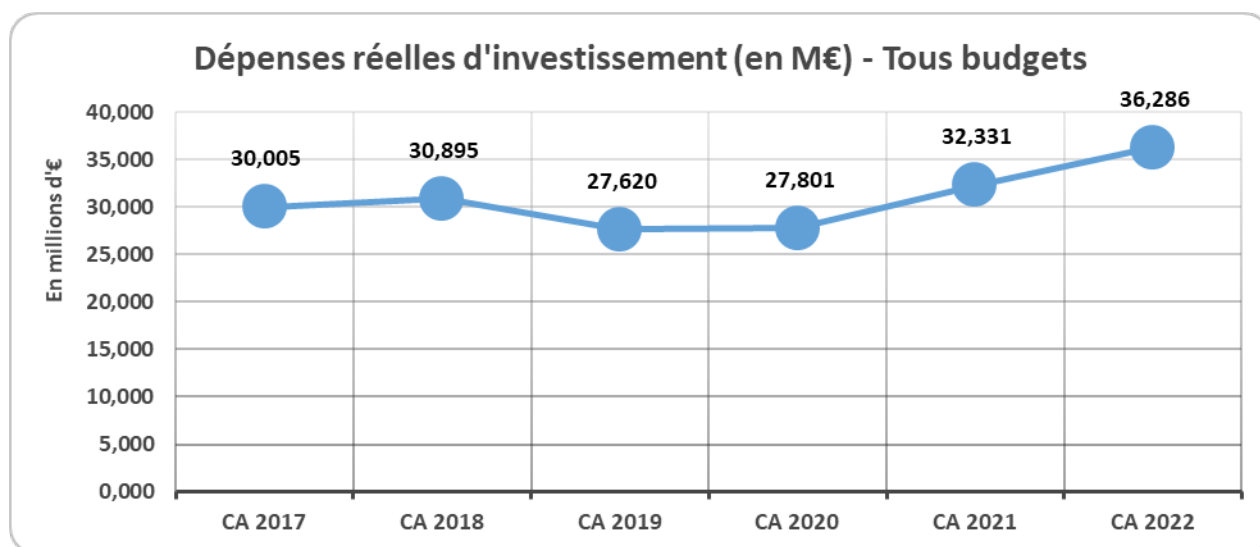
4 PCH : Prestation de Compensation du Handicap

5 RSA : Revenu de Solidarité Active

Il est à noter que les dépenses d'APA contiennent cette année, pour 2,266 M€, les revalorisations salariales versées aux SAAD dans le cadre des mesures décidées par le gouvernement lors du SEGUR de la santé (complément de traitement indiciaire et nouvelle classification des emplois), ainsi que la dotation améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur versée aux SAAD pour 0,816 M€.

Les dépenses de masse salariale⁶ se sont élevées en 2022 à 75,169 M€ (contre 71,078 M€ en 2021) soit une évolution de +5,76% (+4,091 M€). Cette augmentation est la résultante de plusieurs facteurs : des mesures exogènes telles que l'évolution du point d'indice, des mesures salariales prises dans le cadre du SEGUR de la santé impactant les agents des filières sociales et médico-sociales ; mais aussi des choix de la collectivité avec la création du Centre Départemental de Santé et les recrutements induits. D'autres facteurs tels que le Glissement Vieillesse Technicité « GVT » et les recrutements de l'année impactent également la masse salariale 2022.

Les dépenses réelles d'investissement se sont établies en 2022 à 70,928 M€ contre 59,357 M€ en 2021. Cette situation intègre la reprise du déficit d'investissement 2021 pour 16,020 M€ alors qu'il s'élevait à 12,256 M€ en 2020. Hors reprise du déficit, hors dépenses liées à la dette et hors opérations spécifiques⁷ réalisées en 2022, les crédits d'investissement dédiés à l'équipement ont progressé sensiblement de +12,23% pour se situer à 36,286 M€ contre 32,331 M€ en 2021.



Le contexte économique de l'année 2022 a été marqué par une inflation record de +5.2% (chiffre INSEE). Cette situation a impacté les dépenses du Département et en particulier les charges à caractère général⁸ qui ont progressé de +17,89%. On pourra également citer les immobilisations en cours⁹ qui ont affiché une progression de +13,97%.

6 Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

7 Réimputations cf chapitre 13 et apurement du compte 1068 cf chapitre 10

8 Dépenses réelles de fonctionnement - chapitre 011

9 Dépenses réelles d'investissement - chapitre 23

Table des matières

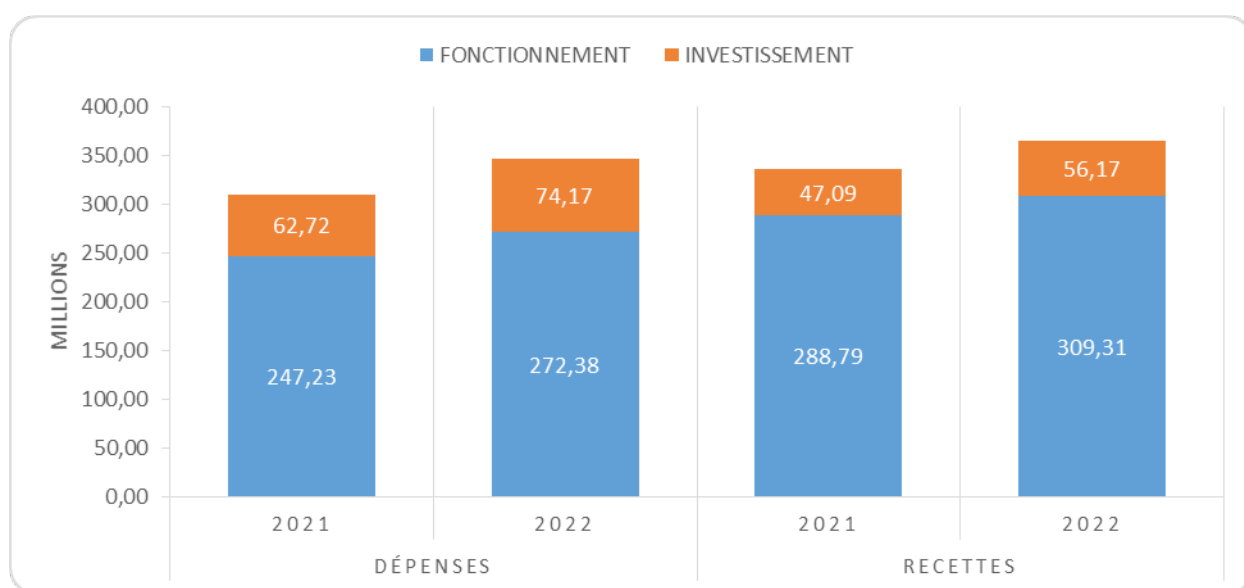
I.	LE COMPTE ADMINISTRATIF	
A.	Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre	
B.	Par budgets - Opérations réelles et d'ordre	
C.	Tous budgets confondus - Opérations réelles	
D.	Les prévisions et réalisations, par budgets	
II.	LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE	
A.	Investissement.....	
1.	Les dépenses d'investissement	
2.	Les recettes d'investissement	
B.	Fonctionnement	
1.	Les dépenses de fonctionnement	
2.	Les recettes de fonctionnement	
III.	L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	
A.	Les résultats de l'exercice 2022.....	
B.	L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2022	
IV.	LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS	
V.	LES BILANS SPECIFIQUES.....	
	ANNEXES – TABLEAUX FINANCIERS.....	

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF

A. Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

Le résultat cumulé constaté au 31/12/2021, soit 25 928 134,25 € a enregistré une variation de -7 001 707,91 € pour s'établir à **18 926 426,34 €** au 31/12/2022. Ce résultat est identique à celui constaté dans le compte de gestion établi par le payeur départemental.

Le total des dépenses enregistre une progression de 11,81% pour se situer à 346,554 M€. Le total des recettes varie de +8,81% pour s'élever à 365,480 M€.



(Détail « **TABLEAU 1** » en annexe au présent rapport)

B. Par budgets - Opérations réelles et d'ordre

Les résultats, par budgets, font apparaître 2 budgets excédentaires. Il s'agit du budget principal pour 18,859 M€ et le budget Autodrome de Nogaro pour 0,067 M€.

Les budgets du SATESE, Espaces Naturels Sensibles et CAUE, Pôle Thermal, Laboratoire Vétérinaire Eaux Sols et Centre Départemental de Santé présentent un résultat égal à 0 après prise en compte des virements d'équilibre à partir du budget principal.

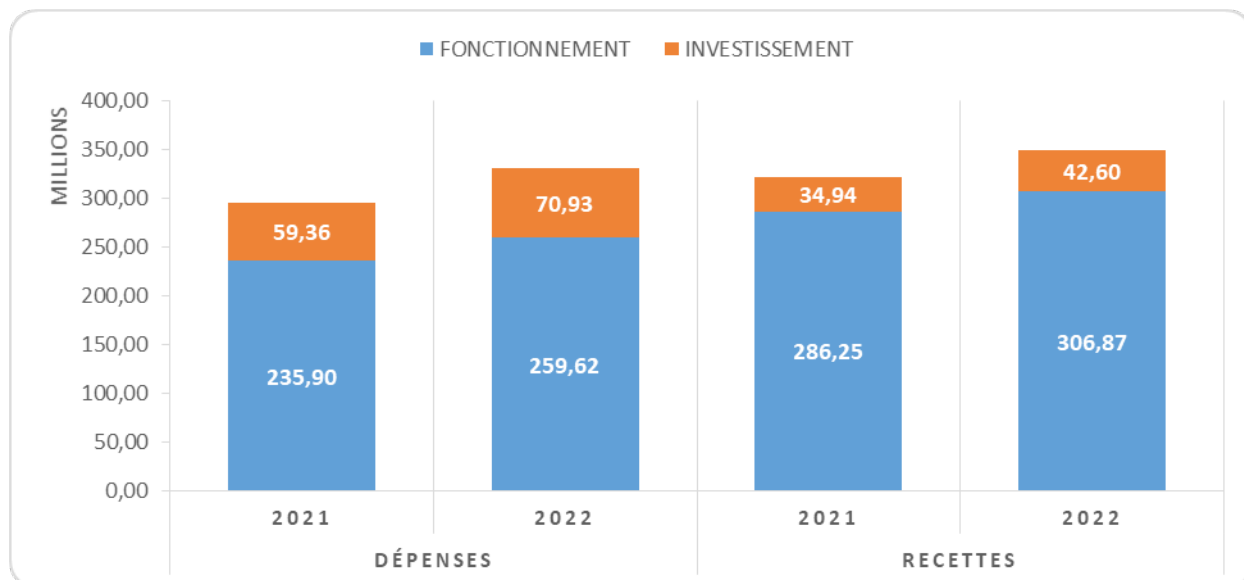
(Détail « **TABLEAU 2** » en annexe au présent rapport)

C. Tous budgets confondus - Opérations réelles

En 2022, en opérations réelles, le total des dépenses s'est élevé à 330,545 M€ soit une progression de **+11,95%** par rapport à 2021 (+10,05% en fonctionnement et +19,49% en investissement). Le total des recettes s'est élevé quant à lui à 349,472 M€ contre 321,189 M€ en 2021 soit une progression de +8,81%.

Les dépenses réelles de fonctionnement intègrent en 2022 la mise en réserve des DMTO pour 8,000 M€. La section d'investissement intègre en dépenses et en recettes des écritures de réimputations pour 2,473 M€, neutres pour l'équilibre budgétaire.

(Détail « **TABLEAU 3** » en annexe au présent rapport)



D. Les prévisions et réalisations, par budgets

Les taux de réalisation (en mouvements réels) varient selon la section et le sens mais aussi selon le budget.

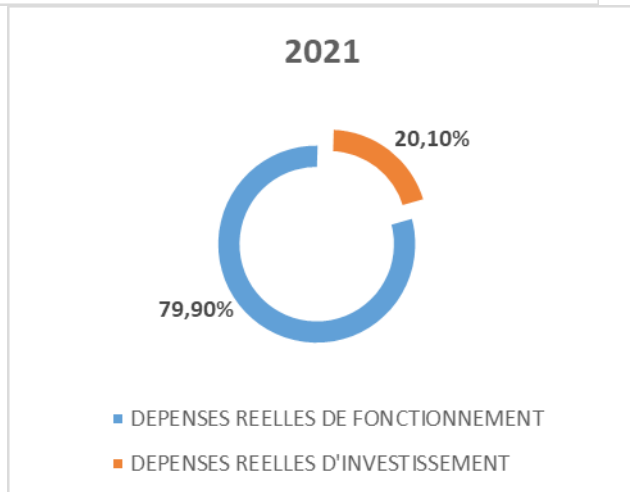
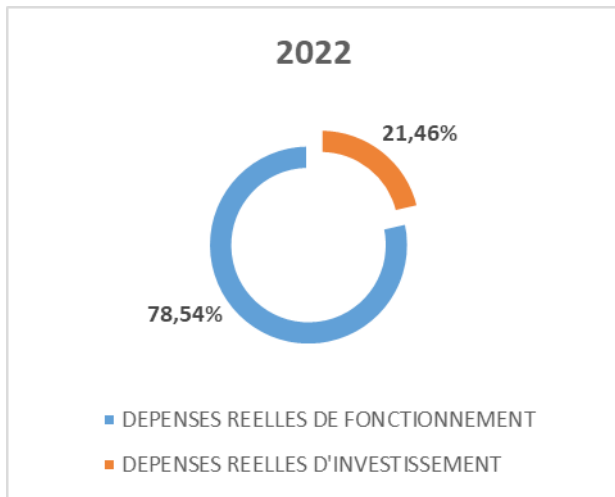
(Détail « **TABLEAU 4** » en annexe au présent rapport)

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 306,873 M€ (report du solde de l'exercice précédent inclus). Elles progressent de +7,21 % soit +20,624 M€.

Hors report du solde de l'exercice précédent, reprise d'une provision (pour 0,498 M€) et participations d'équilibre aux budgets annexes, elles se situent à 277,436 M€ contre 270,614 M€ en 2021 soit +2,52%.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 259,617 M€ à comparer à un montant 2021 de 235,903 M€, soit une progression de +10,05%. Hors report du solde de l'exercice précédent, participations d'équilibre aux budgets annexes et dotations aux provisions (pour 0,588 M€), elles se situent à 255,630 M€, à comparer à 234,309 M€ pour l'exercice 2021, soit une augmentation de +9,10%.

En 2022, les dépenses de fonctionnement ont représenté 78,54% des dépenses réelles totales. Ce pourcentage est en recul de -1,36% par rapport à l'exercice précédent (79,90%). Par conséquent la part des dépenses d'investissement a progressé de +1,36% pour se situer à 21,46%.

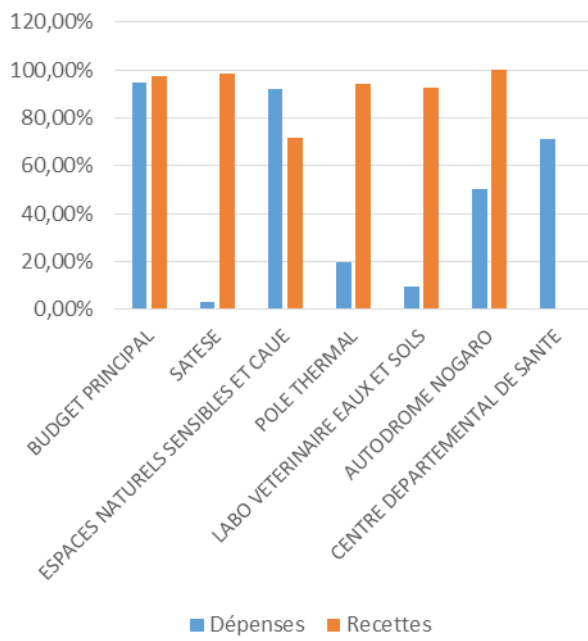


Comme les autres exercices, la gestion 2022 présente des taux de réalisation des prévisions très élevés, **96,79 %** en dépenses et **102,33 %** en recettes. Ces taux de réalisation se décomposent par section de la façon suivante :

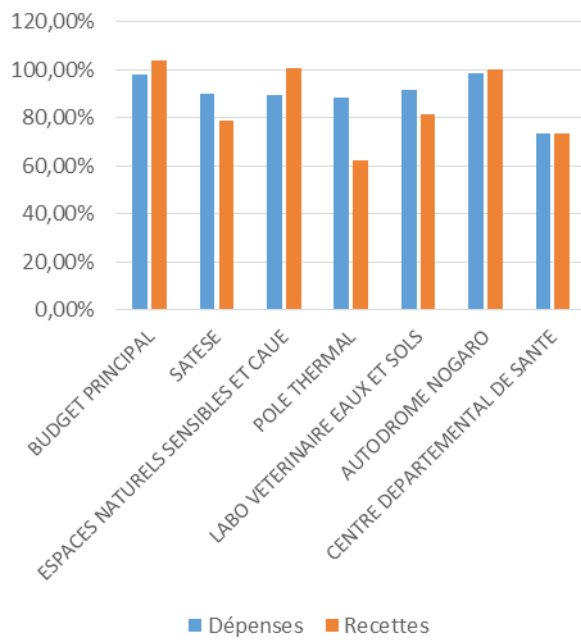
- pour la section d'investissement 93,90 % en dépenses et 96,64 % en recettes ;
- pour la section de fonctionnement 97,61 % en dépenses et 103,18% en recettes.

On peut citer également pour le budget principal 103,67% de taux de réalisation des recettes de fonctionnement et 94,92% de taux de réalisation des dépenses d'investissement.

Investissement Taux de réalisation du budget



Fonctionnement Taux de réalisation du budget



II. LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR NATURE

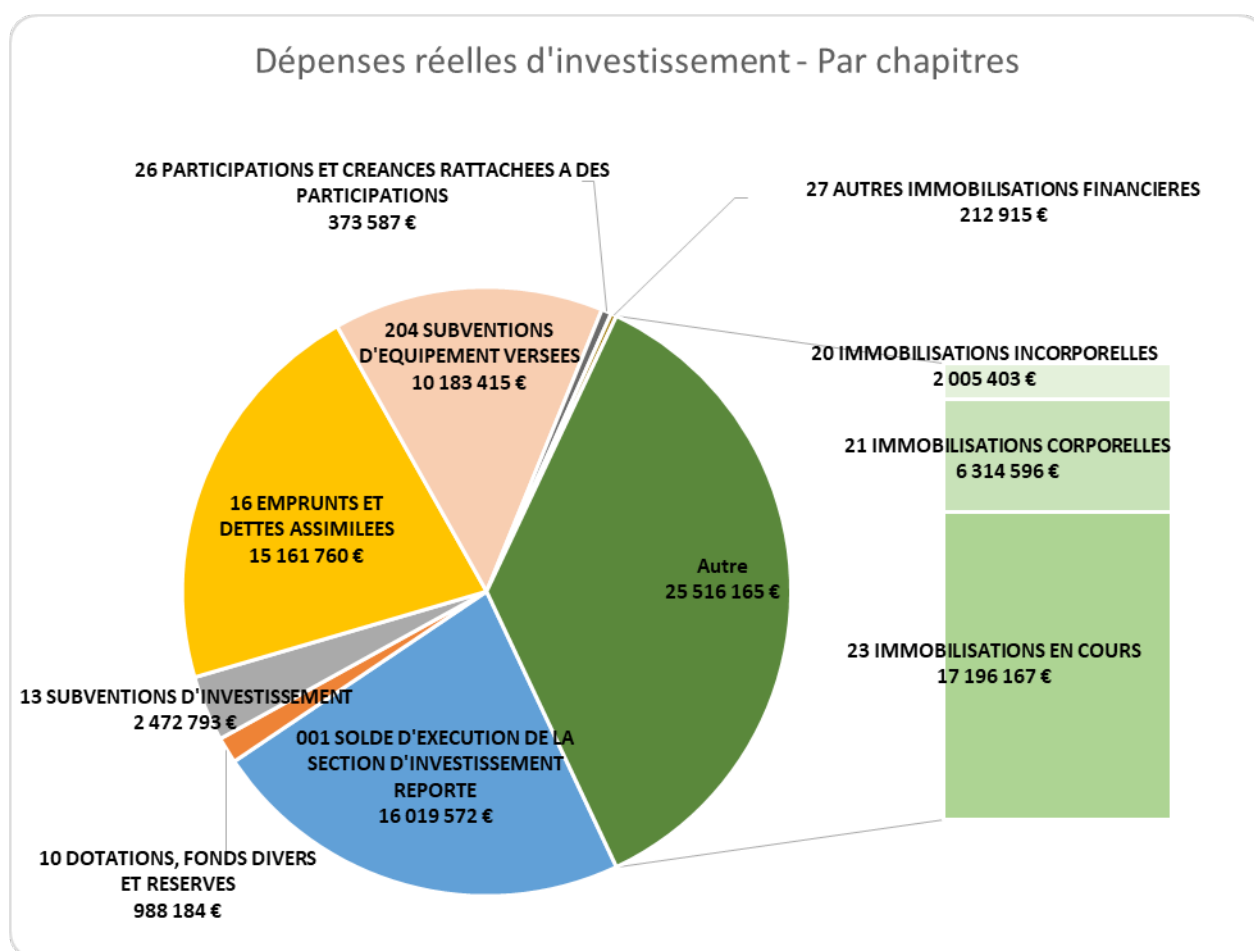
Le compte administratif du Département est voté par chapitre. Le chapitre exprime une nature de dépense.

Vous trouverez en annexe des tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

(Tous budgets, mouvements réels)

A. Investissement

(Détail « TABLEAU 5 » en annexe au présent rapport)



1. Les dépenses d'investissement

En 2022, des mouvements exceptionnels (apurement du compte 1069 dans le cadre du passage en M57 et réimputation de subventions reçues) ont été comptabilisés sur les chapitres 10 et 13, habituellement réservés aux recettes d'investissement. Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi sur neuf chapitres.

Le volume d'investissement (hors dette, résultat reporté et opérations exceptionnelles mentionnées ci-dessus) s'est élevé en 2022 à 36,286 M€ soit une évolution de +12,23% par rapport à 2021 (32,331 M€). Ce sont les chapitres, 21 « immobilisations corporelles », 23 « immobilisations en cours » et 26 « Participations » qui enregistrent les plus importantes progressions avec respectivement +1,912 M€, +2,107 M€ et +0,374 M€, alors que le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » enregistre un recul de 0,702 M€.

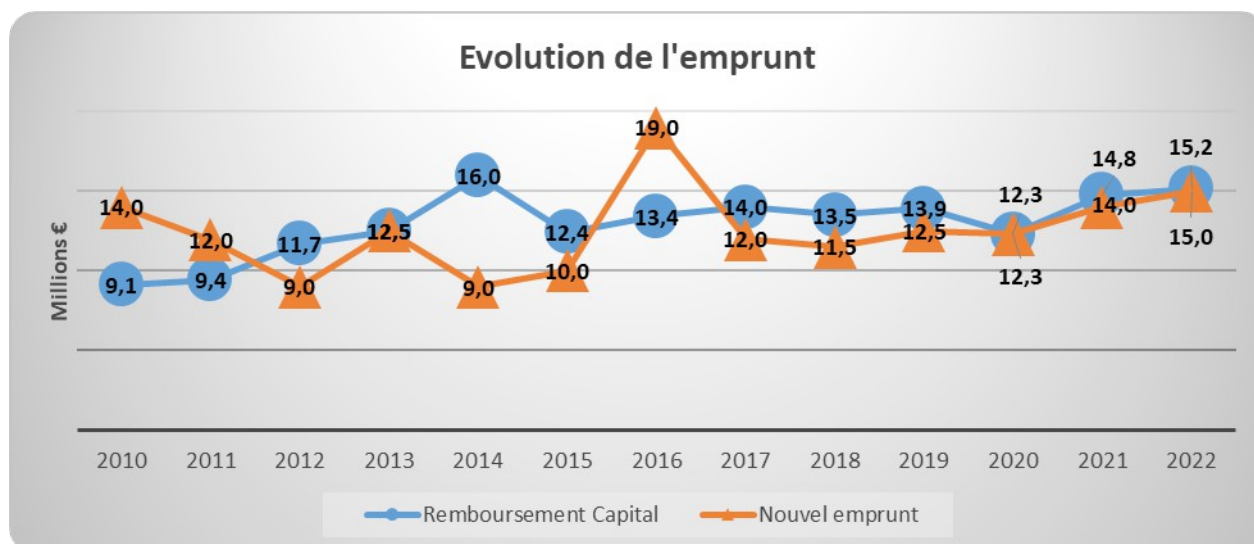
Le taux de réalisation de ce programme d'investissement sur le budget principal s'établit à 94,92%.

- **Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves ».** Dans le cadre du passage en M57, dont la préparation s'est déroulée tout au long de l'exercice, il était nécessaire d'apurer le compte 1069 présent au compte de gestion de la collectivité. Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors d'exercices antérieurs mais qui n'a pas été repris dans l'instruction budgétaire M57. La régularisation par opération semi-budgétaire, s'est traduite par une dépense exceptionnelle au compte 1068 pour un montant de 0,988 M€ (0,964 M€ au titre du budget principal et 0,024 M€ au titre du budget 51).

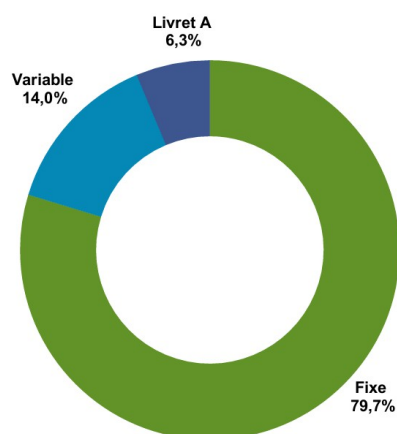
- **Le chapitre 13 « Subventions d'investissement ».** Ce chapitre est normalement réservé à la comptabilisation des subventions d'investissement reçues (en recettes). En 2022, des réimputations de subventions reçues ont été nécessaires. Ces mouvements se sont traduits par une dépense sur les comptes 13xxx d'origine et une recette sur les comptes 13xxx définitifs. Ces réimputations se sont élevées à 2,473 M€.

- **Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ».** Le montant des emprunts remboursés passe de 14,770 M€ en 2021 à 15,156 M€ en 2022.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 15,156 M€ alors que le nouvel emprunt mobilisé était de 15,000 M€. Cette stratégie a permis une légère diminution du stock de dette en fin d'exercice. L'encours est donc passé de 122,112 M€ au 31/12/2021 à 121,956 M€ au 31/12/2022. A cette date, le ratio de désendettement, indiquant la capacité de la collectivité à se désendetter (encours / épargne brute), était de 5,7 ans.

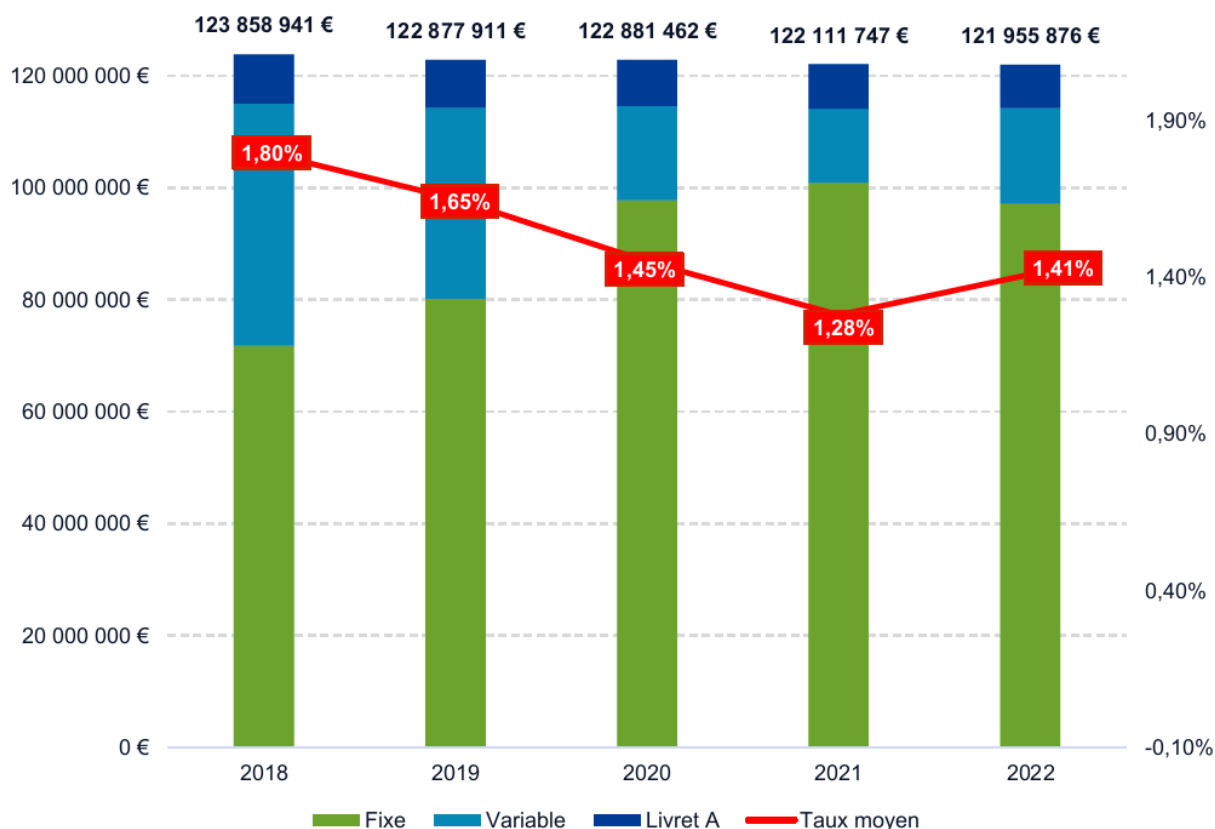


L'encours au 31/12/22 se répartit pour 79,7% sur des emprunts à taux fixe, 14,0% sur des emprunts à taux variable et 6,3% sur des emprunts indexés sur le livret A.



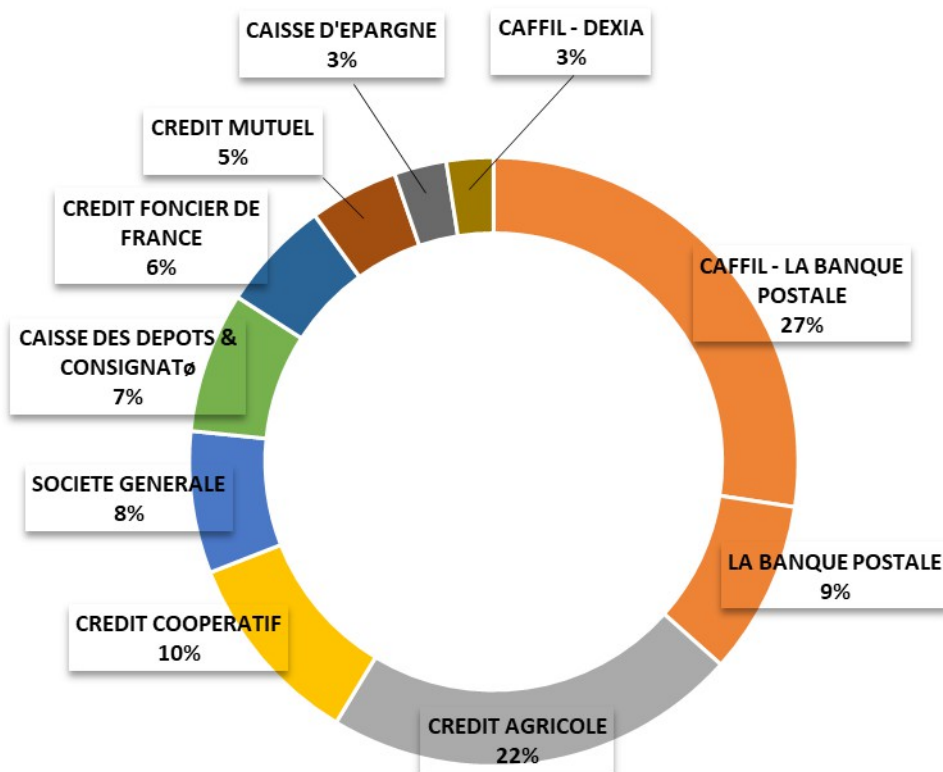
Sur la période 2018 à 2022, la répartition par risque de taux a évolué dans le sens d'une sécurisation vers des emprunts à taux fixe compte tenu du très faible niveau des taux. La période est marquée par une diminution de la part de dette à taux variable, passant de 35,0% en 2018 à 14,0% en 2022. La diminution est plus marquée en 2020 du fait du passage à taux fixe 0% d'un prêt Dexia de 15M€ le 01/01/2020. La part de variable a légèrement augmenté en 2022 avec la mobilisation d'un nouvel emprunt Crédit Agricole de 5M€ indexé sur l'EURIBOR 3 mois.

Le taux moyen de la dette départementale diminue également passant de 1,80% en 2018 à 1,41% en 2022. Il a connu une décroissance sur la période 2018 - 2021 mais a augmenté en 2022 compte tenu d'un contexte haussier des taux.



Selon la charte Gissler de bonne conduite, la dette est indexée à 100% sur un risque 1A (*Indices zone Euro / Taux fixe simple, Taux variable simple*) – ce sont des emprunts non structurés.

La dette du Département comporte 38 emprunts contractés auprès de 9 établissements bancaires. Cette démarche de diversification des partenaires bancaires permet ainsi de réduire le risque d'exposition du Département et de bénéficier des meilleures conditions financières grâce à une large mise en concurrence lors de chaque mobilisation d'emprunt.



A noter que l'exercice 2022 aura vu s'achever un emprunt de 10M€ à un taux fixe de 4,60% contracté en 2007 auprès du Crédit Agricole.

- **Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** regroupe les dépenses de frais d'études/insertions pour 0,643 M€ et d'achats de logiciels pour 1,362 M€, soit un total de 2,005 M€. Il progresse de 0,214 M€ (soit 11,94 %) par rapport à 2021.

La progression est répartie pour 0,150 M€ au titre des frais d'études/insertion et pour 0,064 M€ au titre de l'acquisition de logiciels.

- **Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées »** : 10,183 M€ contre 10,885 M€ en 2021 soit une diminution de -0,702 M€ (-6,45%) :

Les principaux versements ont concerné :

- *Par grandes thématiques :*

- Le financement de la mise à 2 fois 2 voies de la RN124 pour **4,039 M€** ;
- les aides à l'aménagement : **1,413 M€** (programmes d'aides aux communes C2D 0,383 M€ ; DDR 0,296 M€ ; DDR+ 0,250 M€ ; SUBVTERRI 0,333 M€ ; Agriculture 0,057 M€ ; Espaces naturels 0,061 M€ ; Tourisme 0,033 M€) ;
- le financement du haut débit pour **1,139 M€** ;

- les aides en matière d'infrastructures, d'approvisionnement et de traitement de l'eau à hauteur de **0,885 M€** ;
- la subvention de **0,700 M€** à la Région pour les investissements qu'elle réalise dans les collèges publics (cité scolaire de Nogaro 0,100 M€ ; cité scolaire de Lectoure 0,600 M€) ; ainsi que d'autres subventions au profit des collèges publics (défibrillateurs ; classe orchestre) pour **0,024 M€** ;
- les aides à la réalisation de logements sociaux : **0,522 M€** ;
- les aides à la réhabilitation de structures d'hébergement pour personnes âgées pour **0,356 M€** ;
- la subvention à la Région dans le cadre du financement de l'école d'infirmière IFSI pour **0,250 M€** et de l'IUT pour **0,124 M€** ;
- le SDIS du Gers dans le cadre du financement de ses investissements (bâtiments et matériels roulants) : **0,200 M€** ;
- les aides aux personnes en matière de logement pour **0,179 M€** ;
- les subventions culturelles : **0,109 M€** ;
- la subvention à la commune de Fleurance dans le cadre de la création du Centre Territorial de Santé de Fleurance : **0,060 M€** ;
- le budget participatif pour **0,049 M€** ;
- les subventions au titres de l'action sociale territoriale partenariale : **0,042 M€** ;
- le reversement des subventions dans le cadre du plan de relance « Alimentation gersoise » **0,034 M€** ;
- les subventions aux collèges privés **0,028 M€**.

- *Par bénéficiaires :*

On peut citer quelques contributions à des partenaires

- l'Etat : **4,039 M€** ;
- le syndicat mixte Gers Numérique : **1,139 M€** ;
- la Région Occitanie : **1,074 M€** ;
- l'Office Public de l'Habitat du Gers : **0,464 M€** ;
- l'Institution Adour : **0,295 M€** ;
- le Syndicat Mixte TRIGONE : **0,264 M€** ;
- le SDIS 32 : **0,200 M€** ;
- le Centre Hospitalier de NOGARO : **0,152 M€** ;
- le Syndicat Mixte de l'Adour Amont : **0,109 M€** ;
- la commune de FLEURANCE : **0,099 M€** ;
- le SIVOM de MIELAN MARCIAC : **0,093 M€** ;
- la commune de MARCIAC : **0,077 M€** ;
- la Communauté des Communes Bas Armagnac : **0,075 M€** ; ...

Vous trouverez la liste complète des bénéficiaires en annexe au compte administratif.

- **le chapitre 21 « immobilisations corporelles »** : 6,315 M€. Les acquisitions les plus importantes concernent l'achat de matériels, engins et mobilier de voirie : 1,729 M€ ; les acquisitions de matériel divers et de mobilier : 0,987 M€ ; les acquisitions de matériels informatiques et de téléphonie : 1,085 M€ ; l'achat de mobilier et matériel informatique et autres pour les collèges : 1,762 M€ ; les acquisitions foncières et frais associés pour 0,611 M€ ; les agencements et aménagements de terrains pour 0,037 M€ et l'acquisition de collections et œuvres d'art pour 0,103 M€.

- **le chapitre 23 « immobilisations en cours »**. Il s'agit là du poste le plus important de la section d'investissement. Il concerne les travaux réalisés directement par le Département. Il représente 43,26% des dépenses consacrées à l'équipement (*dépenses réelles d'investissement, hors dette et résultat reporté*), **soit 17,196 M€** en progression de 2,107 M€ depuis 2021.

Les principales opérations ont été les suivantes:

- les travaux sur le réseau routier départemental pour un montant total de **11,531 M€** (contre 10,655 M€ en 2021) dont 1,441 M€ au titre de la modernisation du réseau et 9,262 M€ au titre de la rénovation des routes ;
- les travaux dans les collèges pour **2,685 M€** (0,525 M€ pour le collège de Gimont ; 0,488 € pour le collège Louise Michel de L'Isle-Jourdain ; 0,331 M€ pour le collège de Plaisance ; 0,227 M€ pour le collège de Miélan ; 0,183 M€ pour le collège Salinis d'Auch ; 0,161 M€ pour le collège de Marciac ; 0,155 M€ pour le collège d'Aignan ; 0,116 M€ pour le collège de Condom et 0,499 M€ au titre des autres collèges) ;
- les travaux sur les espaces et aménagements départementaux (Voie verte, Itinéraires randonnée, Bâise) pour **1,427 M€** ;
- les travaux sur les bâtiments départementaux : **1,194 M€** ;
- les travaux sur le lac du Lizet, réseau Neste : **0,206 M€** ;
- les travaux sur les autres bâtiments : **0,123 M€** (dont Oxygers Arreau 0,042 M€ ; Cinéma de Fleurance 0,036 M€ ; Autodrome de Nogaro 0,017 M€ HT ; MLE 0,014 M€) ;
- le réseau électrique des ombrières : **0,021 M€**.

- **le chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations »** : 0,374 M€ au titre du 1^{er} versement dans la cadre de l'augmentation de capital de la Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne « CACG » (dont 0,064 M€ de transformation d'une ancienne créance en recapitalisation).

- **le chapitre 27 « autres immobilisations financières »** : **0,213 M€**. Les dépenses sur ce chapitre sont réparties ainsi : 0,120 M€ au titre du versement de cautions remboursables (principalement dans le cadre du FSL), pour 0,018 € de prêts remboursables versés au personnel et pour 0,075 M€ au titre de la clôture du dossier de garantie d'emprunt accordée à la société Interplantes pour un crédit vendeur de la CACG.

2. Les recettes d'investissement

Elles sont réparties pour l'essentiel sur 4 chapitres :

- **chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »**. Sur ce chapitre ont été imputés les crédits du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 3,880 M€ (3,335 M€ en 2021). Est également comptabilisée sur ce chapitre (au compte 1068) la part d'excédent de fonctionnement 2021 affectée à l'autofinancement de l'investissement 2021 pour 16,020 M€.

- **chapitre 13 « subventions d'investissement (perçues) »**. Un montant de **6,756 M€** (contre 4,871 M€ en 2021) de dotations et de subventions d'équipement a été perçu, dont principalement : 0,524 M€ de dotation de soutien à l'investissement des départements (1,480 M€ en 2021) ; 1,253 M€ au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges publics ; 0,584 M€ de produits des amendes de police des radars automatiques (0,583 M€ en 2021) ; 0,506 M€ du Grand Auch au titre de sa participation au CPER RN124 ; 0,425 M€ de la région Occitanie (dont 0,191 M€ au titre du réseau routier d'intérêt régional) ; 0,532 M€ de l'Etat au titre du plan de relance ; 0,247 M€ de l'Etat au titre du Fonds de Solidarité Intempéries. Sont également comptabilisées sur ce chapitre, les réimputations évoquées plus haut au § II.A.1 pour un montant de 2,473 M€.

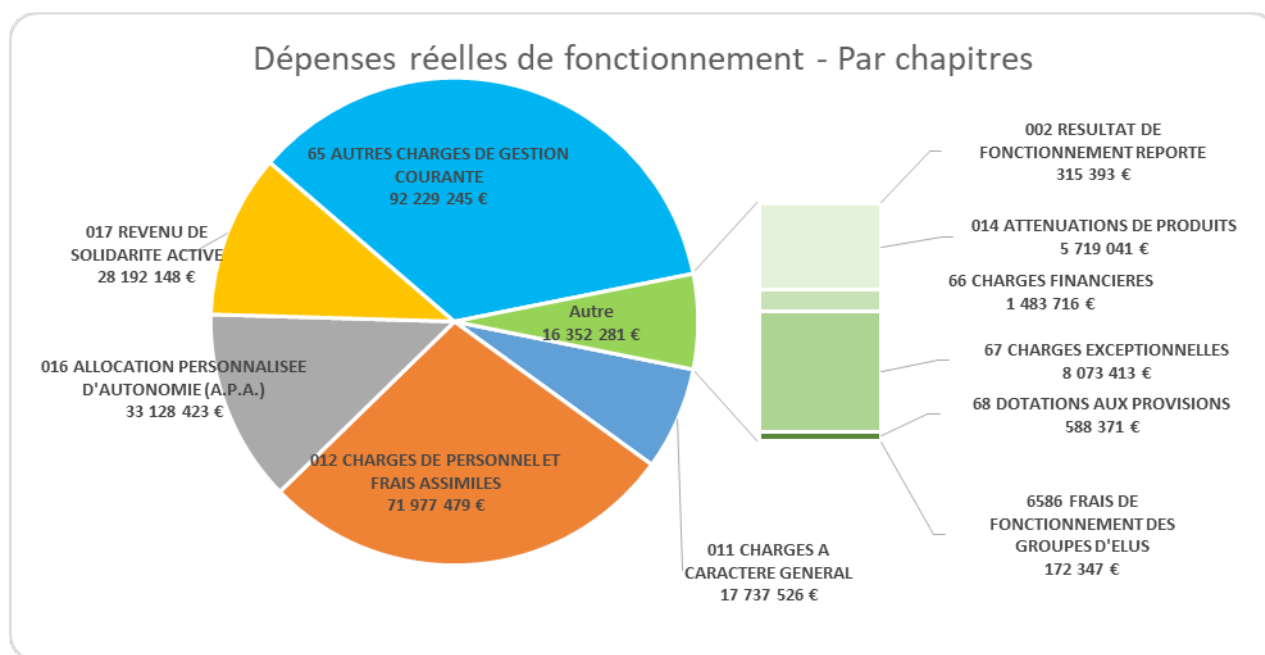
- **chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »**. La somme mobilisée pour le financement de l'investissement s'est élevée à **15,000 M€**, exclusivement sur le budget principal. Trois emprunts ont été contractés auprès des établissements bancaires suivants : Crédit Agricole pour 5,000 M€ (15 ans à taux variable indexé sur l'EURIBOR), Crédit Mutuel pour 4,500 M€ (15 ans à taux fixe) et Crédit Coopératif pour 5,500 M€ (15 ans à taux fixe).

Les autres éléments relatifs aux emprunts et à la dette sont évoqués au §1 ci-dessus « dépenses d'investissement » (chapitre 16).

- **chapitre 27 « Autres immobilisations financières »**. Le montant de **0,500 M€** perçu en 2022 est réparti ainsi : 0,304 M€ au titre de la régularisation de la créance pour avance sur la garantie d'emprunt Interplantes. La liquidation judiciaire de la société Interplantes ayant été jugée définitive par le Tribunal de Commerce d'Auch en 2022, la créance pour avance en garantie d'emprunt a été soldée et constatée en charge dans la comptabilité du Département (recette chapitre 27/dépense chapitre 65) ; la régularisation par recapitalisation du prêt CACG (voir ci-dessus chapitre 26 « dépenses ») pour 0,064 M€ ; le remboursement de l'annuité d'amortissement de l'emprunt de l'Aérodrome d'Auch Lamothe pour 0,074 M€ ; les remboursements de prêts au personnel ou prêts d'honneur pour 0,020 M€ ; les remboursements de cautions pour 0,022 M€ et la réduction du capital de la SEM ETERA pour 0,016 M€.

B. Fonctionnement

Détail « **TABLEAU 6** » en annexe au présent rapport



Les dépenses de fonctionnement 2022 qui s'élèvent à 259,617 M€ enregistrent une progression globale de +10,05% par rapport à 2021 où elles se situaient à 235,903 M€. Cette évolution significative intègre la mise en réserve des DMTO de 8,000 M€. Sans celle-ci l'évolution ne serait que de +6,66% (pour un niveau d'inflation INSEE de 5,2%).

1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont réparties, pour l'essentiel, en huit chapitres :

- le chapitre 011 « Charges à caractère général » regroupe les dépenses de fonctionnement et de petit équipement courant des services y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du Département. Les consommations de crédits sur ce chapitre se sont élevées à 17,738 M€ en 2022 contre 15,046 M€ en 2021 pour l'ensemble des budgets, soit une augmentation de +17,89%.

On notera par exemple, les contrats et prestations de services qui représentent 15% des charges à caractère général ont progressé de 36% ; les carburants représentant 7% des dépenses ont augmenté de 32% ; les dépenses d'énergie et électricité représentant 5% des dépenses ont progressé de 47%.

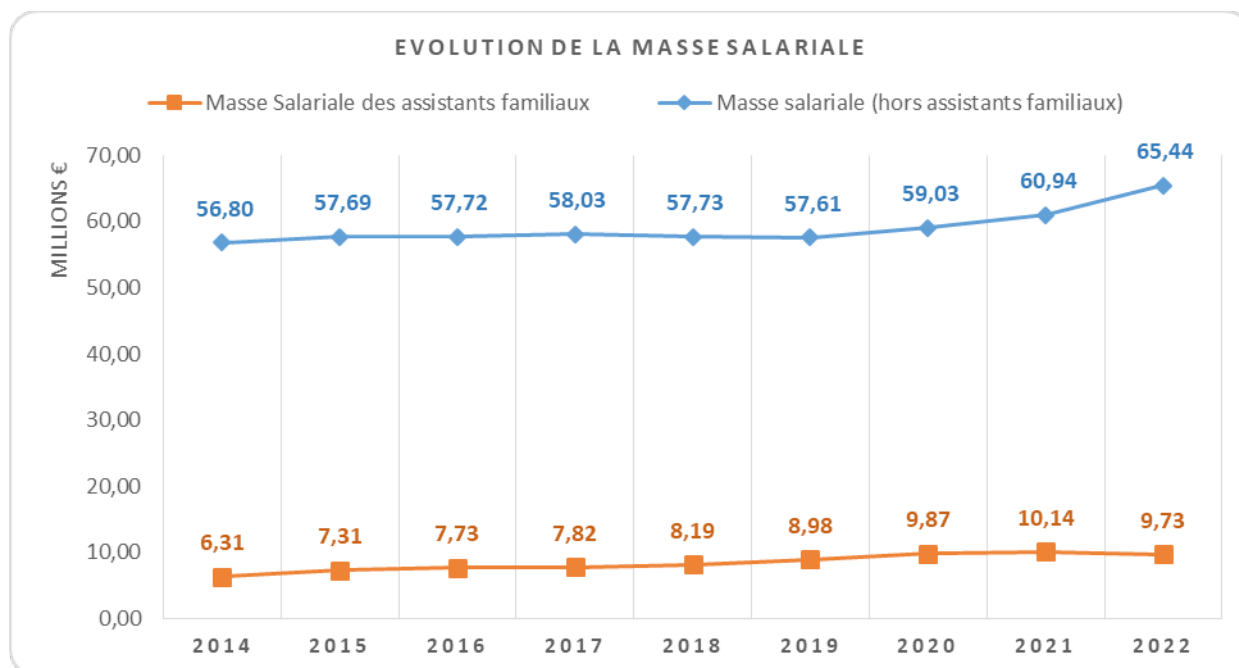
- le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». Ce chapitre correspond au regroupement de tous les articles de rémunération et de charge du personnel, à l'exception des personnels de gestion de l'APA et du RSA (cf chapitres 016 et 017). Il s'élève à 71,977 M€ en 2022.

En tenant compte des crédits relatifs à la rémunération (et aux charges) inscrits sur les chapitres 016 et 017, le total des dépenses de masse salariale ¹⁰ a représenté en 2022 la somme de 75,169 M€ contre 71,078 M€ en 2021 soit une évolution de +5,76%.

Cette augmentation se répartit pour -0,405 M€ au titre de la rémunération des assistants familiaux « ASSFAM » qui passe de 10,135 M€ à 9,730 M€ (cette diminution est la conséquence d'un recalage sur l'exercice 2022 de la rémunération des ASSFAM, engendré par le changement de logiciel de gestion RH) et pour +4,496 M€ au titre de la rémunération de l'ensemble des autres agents de la collectivité. Cette dernière passe de 60,942 M€ à 65,438 M€ soit une augmentation de 7,62%.

Les principaux facteurs d'augmentation sont :

- L'augmentation du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022 pour 0,680 M€ ;
- Les mesures de revalorisations salariales des catégories sociales et médico-sociales au 1^{er} avril 2022 décidées dans le cadre du SEGUR de la santé pour 0,700 M€ ;
- Les recrutements liés à la création des centres territoriaux de santé de Plaisance, Vic-Fezensac et Fleurance pour 0,699 M€ ;
- Le GVT pour 0,730 M€ ;
- Les recrutements 2021 (impact en année pleine en 2022) ainsi que les recrutements 2022 pour 1,080 M€.



- **le chapitre 014 « Atténuations de produits »**. Sur ce chapitre figurent notamment le reversement de la compensation « Transports » à la Région dans le cadre du transfert de compétences pour 2,056 M€ (montant inchangé), le reversement de la dotation CNSA destinée à la MDPH pour 0,496 M€, le reversement au CAUE d'une part de taxe d'aménagement pour 0,384 M€ et le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO pour 2,783 M€ instauré par la loi de Finances 2020.

¹⁰ Articles des comptes 621,64, 631 et 633, (rémunérations et charges sociales), des chapitres 012, 016 et 017 tous budgets confondus.

Le Département est contributeur et bénéficiaire de ce fonds au titre duquel il a perçu une recette de 14,535 M€ en 2022 (contre 14,670 M€ en 2021) - voir le commentaire du chapitre de recettes 73 - soit une recette nette de 11,752 M€ (contre 12,892 en 2021 et 15,092 M€ en 2020).

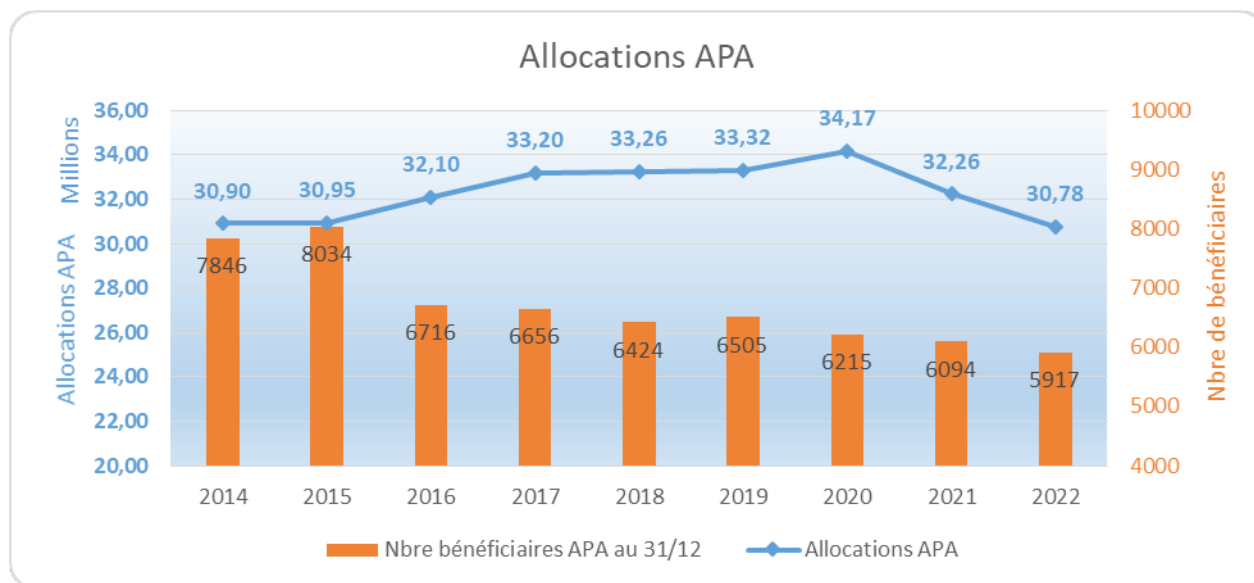
- **le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »**. Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les aides à la personne ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion de l'APA, pour un montant total de 33,128 M€ contre 33,776 M€ en 2021. Il contient également cette année, pour 3,082 M€, les revalorisations salariales versées aux SAAD dans le cadre des mesures décidées lors du SEGUR de la santé (complément de traitement indiciaire et nouvelle classification des emplois) ainsi que la dotation qualité versée aux SAAD.

Le montant des allocations ¹¹s'établit en 2022 (hors dotation qualité de 3€ versée dans le cadre des mesures du SEGUR de la santé) à 30,778 M€ à comparer avec le montant de 2021 de 32,258 M€, soit une diminution de -4,59% (-1,481 M€).

La diminution de la dépense brute s'explique :

- d'une part, par une baisse du nombre d'allocataires qui passe de 6094 au 31/12/2021 à 5917 au 31/12/2022 (-177 bénéficiaires) répartis ainsi : 3900 bénéficiaires APA à domicile et 2017 bénéficiaires APA en établissements contre 4035 et 2059 au 31 décembre 2021,

- d'autre part, par le changement de méthode concernant le recours au CESU qui n'est plus utilisé pour les prestataires¹². La dépense APA nette des CESU et annulations passe de 29,19 M€ à 30,54 M€, soit + 1,35 M€ ou + 4,6 %.



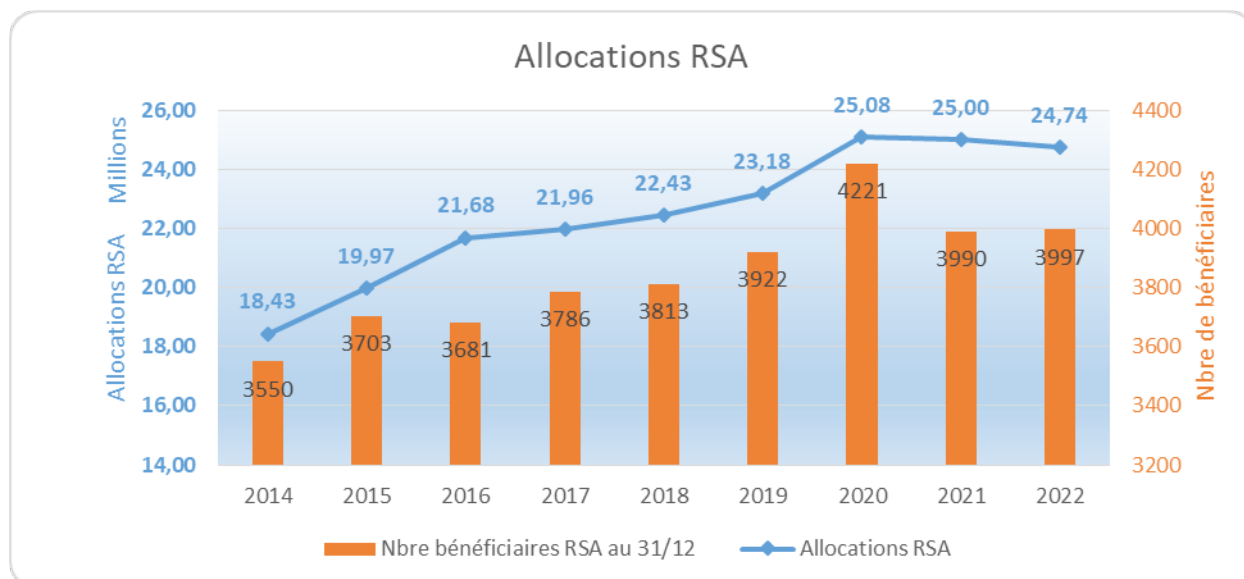
- **le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »**. Les dépenses de ce chapitre sont exclusivement imputées sur le budget principal. Il comprend les allocations RSA, les aides d'insertion ainsi que les dépenses de rémunération du personnel de gestion du RSA, pour un montant total de 28,192 M€ (contre 28,933 M€ en 2021).

¹¹ Articles 65114* (hors 6511412)

¹² La dépense brute diminue car le Département ne fait plus l'avance par l'achat de CESU ; les CESU non utilisés faisaient ensuite l'objet d'un remboursement en recettes. Le Département paie désormais la dépense réelle aux établissements sur production des factures.

L'évolution des dépenses se répartit ainsi : les dépenses d'insertion pour -0,623 M€, les dépenses de RSA pour -0,204 M€ et les dépenses de rémunération qui progressent de 0,087 M€ (+5,40%).

Le montant des allocations RSA¹³ s'établit en 2022 à 24,736 M€ à comparer avec le montant de 2021 de 24,999 M€, soit une diminution de -1,05% (-0,263 M€).



Au 31/12/2022, on dénombre 3997 bénéficiaires RSA (droits payables) contre 3990 au 31/12/2021.

Les dépenses d'actions d'insertion s'établissent à 1,657 M€ (contre 2,280 M€ en 2021) répartis ainsi pour l'essentiel : 0,925 M€ pour les actions d'insertion professionnelles/RSA, 0,545 M€ pour les contrats aidés et 0,184 M€ d'actions d'insertion.

Le reste à charge net cumulé relatif aux 3 AIS s'élève au 31/12/2022 à 23,064 M€, soit une progression de +10,6% par rapport à 2021 où il s'élevait à 20,854 M€. Ce reste à charge correspond aux dépenses nettes de RSA¹⁴, APA¹⁵ et PCH¹⁶ déduit de la fiscalité propre au financement des AIS mise en place depuis la LFI 2014¹⁷. En 2022 une part complémentaire de DGD¹⁸ a été attribuée afin de financer la revalorisation anticipée du RSA de 4% au 1^{er} juillet. Cette progression du reste à charge net est la conséquence d'une diminution des recettes CNSA relatives au financement de l'APA et à une valorisation des dépenses nettes d'APA 2021 impactées par le rattachement significatif (jusqu'en 2021) de la reddition des CESU non employés (voir ci-dessous § Chapitre 016/Recettes de fonctionnement).

Le reste à charge RSA (hors fiscalité 2014) recule de -3,5% pour se situer à 13,663 M€.

13 Articles 6517*

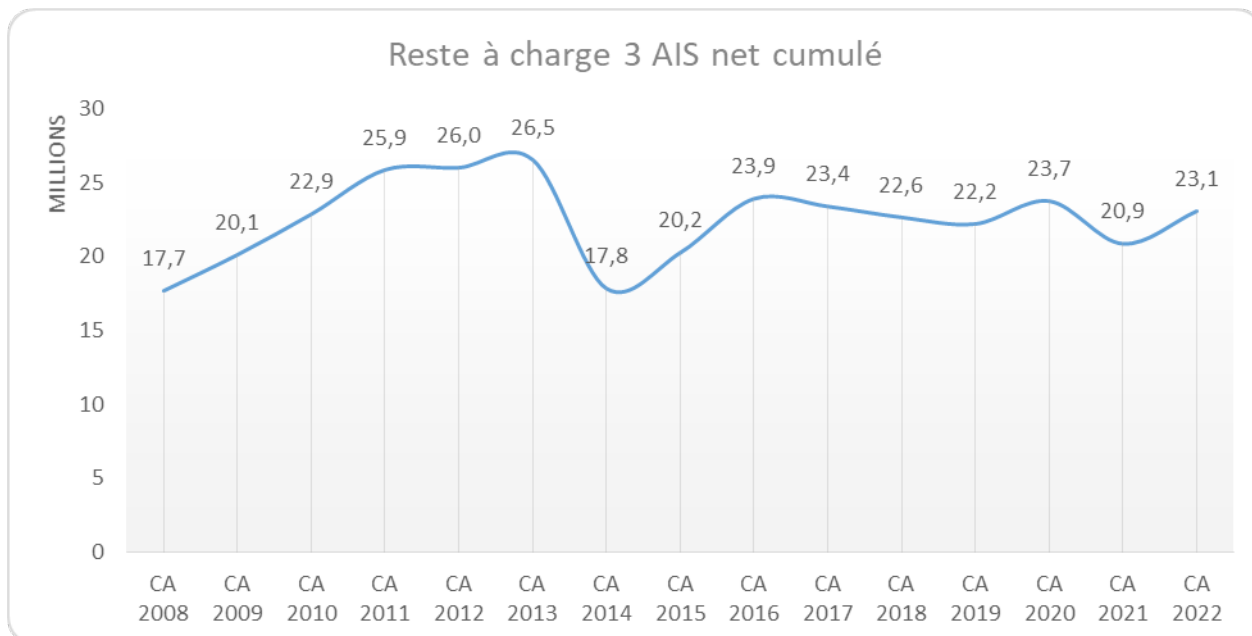
14 Allocations (-) Admissions en non valeurs (-) Remb trop-perçus (-) TICPE (-) FMDI – DGD compl

15 Allocations (-) Admissions en non valeurs et indus (-) Reddition CESU (-) Dotations CNSA

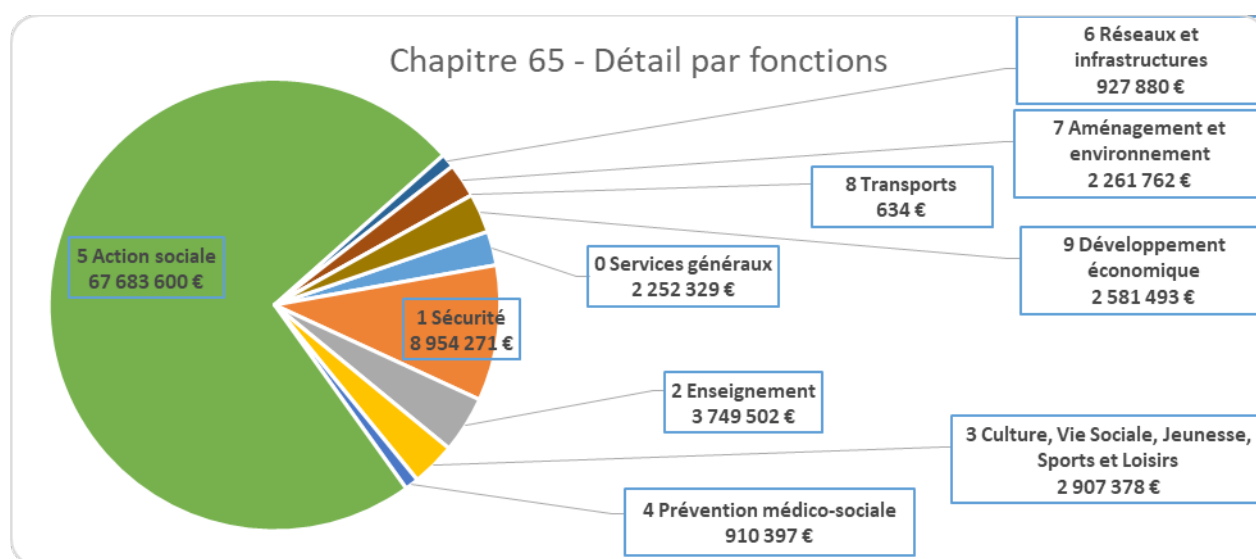
16 Allocations (-) Admissions en non valeurs et indus (-) Dotations CNSA

17 Frais de gestion du foncier bâti (+) Fonds de solidarité net des DMTO (jusqu'en 2019) (+) Reversement 3 ((-) part contributeur) du Fonds national de péréquation des DMTO (a/c 2020) (+) Relèvement du taux des DMTO

18 Dotation Générale de Décentralisation



- le chapitre 65 « **Autres charges de gestion courantes** ». Sur ce chapitre qui comprend, pour l'essentiel, les interventions du Département en direction des tiers 92,229 M€ ont été payés en 2022 (82,774 M€ en 2021).

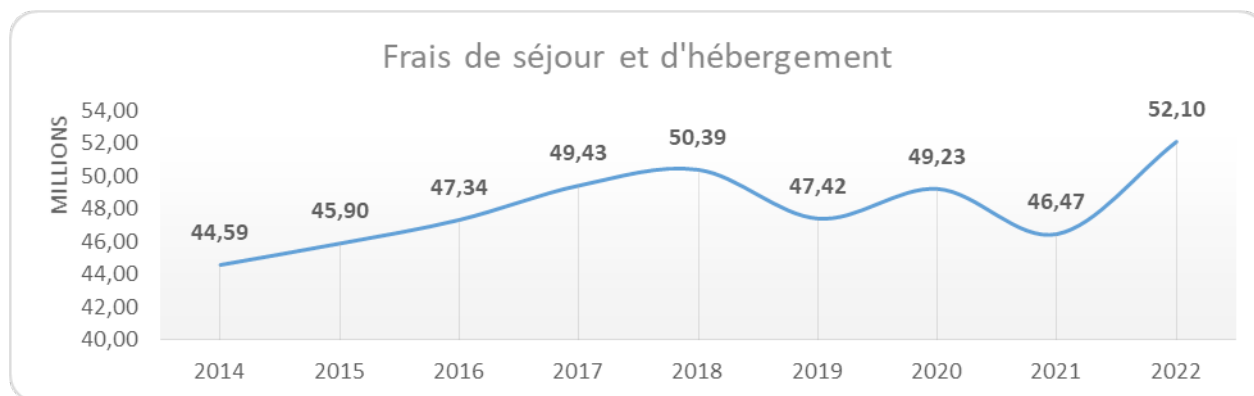


Il comprend principalement :

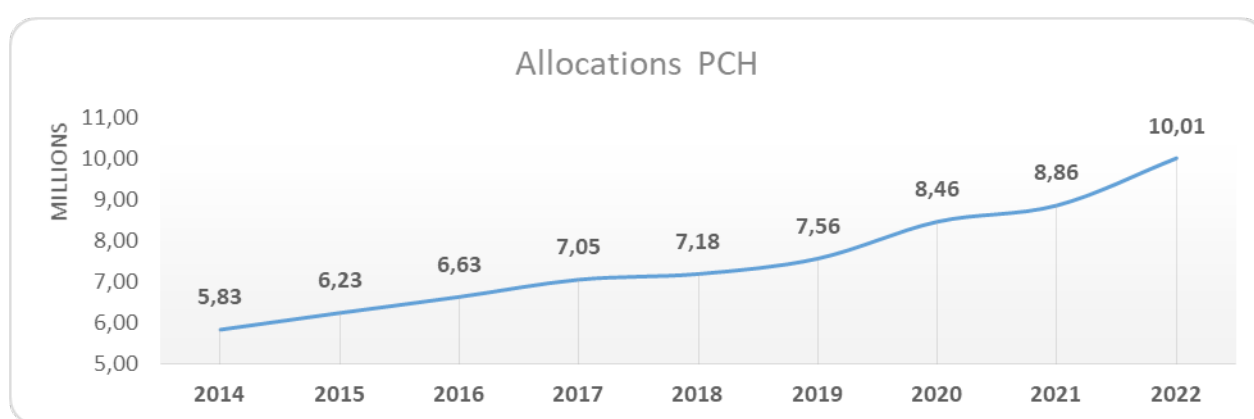
- 65,583 M€ d'aides à la personne (allocations, secours...), de frais de séjour et d'hébergement, d'allocations de perte de compensation du handicap ;

Les frais de séjour et d'hébergement¹⁹, principal poste de dépenses du chapitre 65, s'élèvent à 52,104 M€ contre 46,470 M€ en 2021 soit une augmentation de +12,12%. L'augmentation de 5,634 M€ se répartit pour l'essentiel ainsi : Maisons d'enfants à caractère social +3,063 M€ ; les frais de séjour en établissements pour adultes handicapés +1,521 M€ ; les lieux de vie et d'accueil enfance +0,691 M€ et les frais de séjours en établissements pour personnes âgées +0,411 M€.

¹⁹ Articles du compte 652 du chapitre 65



Les allocations PCH²⁰ (Allocation Individuelle de Solidarité) s'élèvent à 10,007 M€ (hors dotation qualité 3€ versée aux SAAD dans le cadre des mesures du SEGUR de la santé), contre 8,856 M€ en 2021.



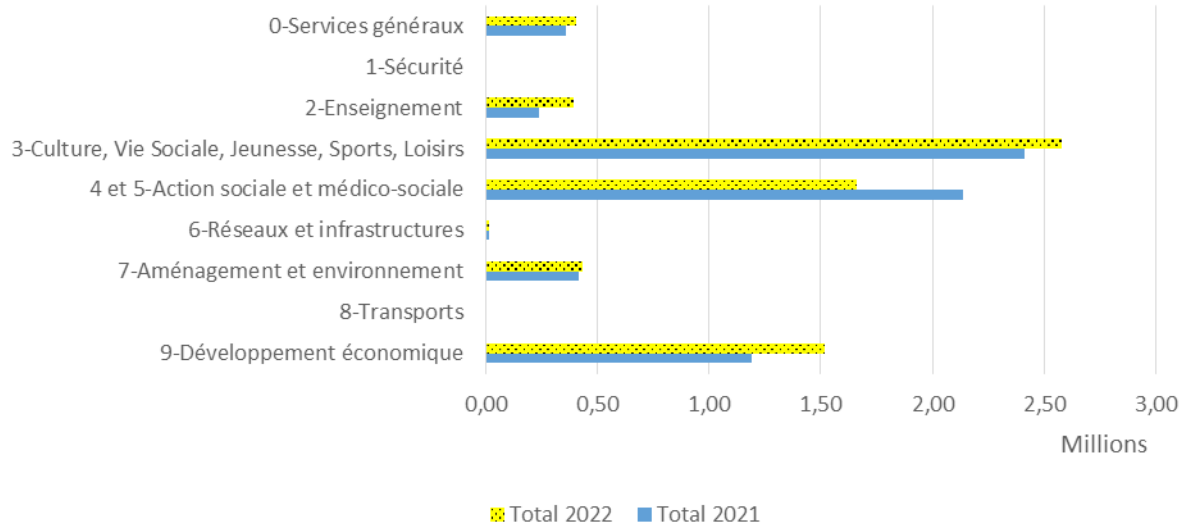
- 2,377 M€ de subventions (1,659 M€), participations/contributions (0,718 M€) au titre de l'action sociale (hors APA et RSA) ;²¹
- 7,003 M€ de subventions versées aux tiers (dont 1,659 M€ au titre de l'action sociale), inscrites sur le compte 657 (6,776 M€ en 2021), soit une augmentation de +3,34%.

Cette progression porte essentiellement sur la fonction « **Développement économique** » pour +0,327 M€ (et plus particulièrement sur le programme « Alimentation durable » au titre du reversement des subventions reçues dans le cadre du Plan de Relance « Alimentation Gersoise » et sur le programme « Gestion de crise » (influenza aviaire ; ver de grappe vignoble gersoises) ; sur la fonction « **Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs** » pour +0,163 M€ et sur la fonction « **Enseignement** » pour +0,153 M€ ;

20 PCH : Prestation de Compensation du Handicap – Articles 651121* (hors article 6511213)

21 Articles des comptes 657 et 656 du chapitre 65 tous budgets confondus – fonctions 4 et 5

Subventions de fonctionnement versées (657) - Par fonctions

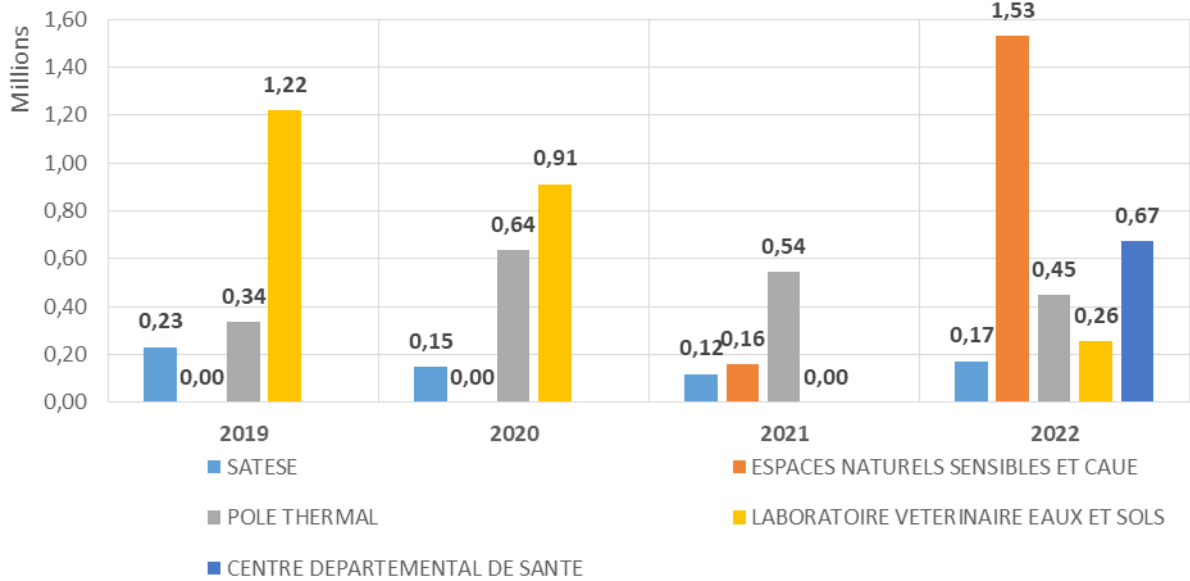


(Détail « **TABLEAU 7** » en annexe au présent rapport)

- 8,918 M€ de contribution ordinaire au SDIS (hors reversement part DGF pour 0,034 M€) contre 8,659 M€ en 2021 soit une augmentation de 3,00 % ;
- 2,320 M€ de dotations de fonctionnement des collèges (contre 2,284 M€ en 2021) ;
- 3,084 M€ de contributions du budget principal aux budgets annexes contre 0,826 M€ en 2021, soit une augmentation de 2,258 M€ (+0,052 M€ sur le budget SATESE, +1,369 M€ sur le budget ENS sous l'effet des travaux et aménagements réalisés sur la Voie Verte - cf bilan de la taxe d'aménagement annexé au présent rapport, -0,095 M€ sur le budget du Pôle Thermal, +0,257 M€ pour le budget LVES et pour la première année +0,674 M€ sur le budget du Centre Départemental de Santé).

(Détail « **TABLEAU 8** » en annexe au présent rapport)

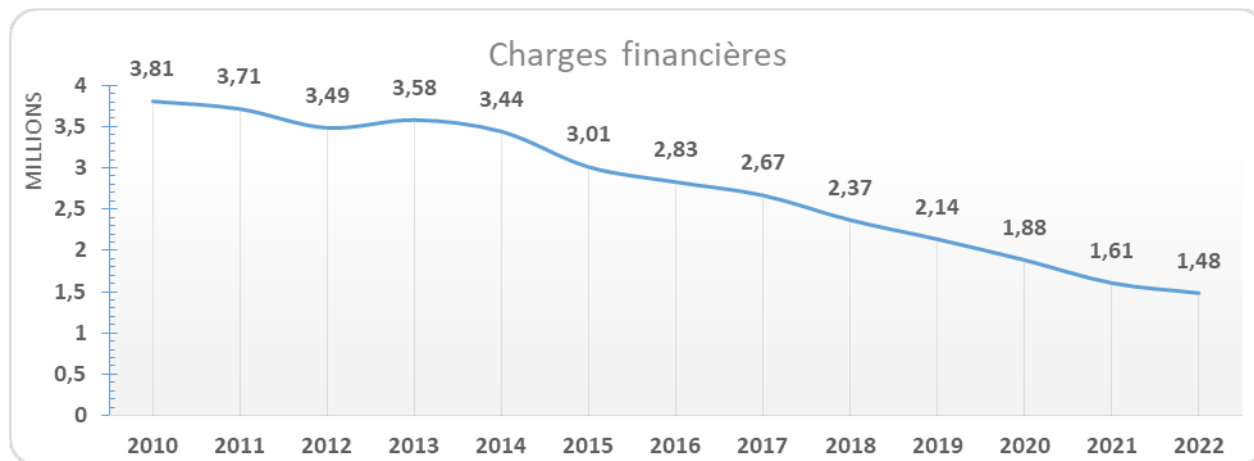
Evolution des subventions d'équilibre



- **le chapitre 66 « charges financières »** qui correspond au remboursement des intérêts de la dette s'élève en 2022 à 1,484 M€ contre 1,606 M€ en 2021. Cette nouvelle évolution favorable de -7,62% s'explique par un maintien à un niveau très bas des taux d'intérêt en 2022, en particulier sur la 1^{ère} partie de l'exercice, comme le montre la courbe de l'EURIBOR 3 mois ci-dessous. La remontée spectaculaire des taux au second semestre n'a eu qu'une portée limitée sur les charges financières de la collectivité, dont les effets se feront sentir en année pleine dès 2023.

Indice EURIBOR 3 mois





- **le chapitre 68 « dotations aux provisions »** : En 2022 0,588 M€ ont été provisionnés ainsi qu'il suit :

- 0,439 M€ au titre des risques liés à la gestion du personnel (maladies professionnelles, CET, ruptures conventionnelles) ;
- 0,149 M€ au titres des risques sur des créances anciennes.

Parallèlement, des reprises sur provisions, détaillées au paragraphe ci-dessous relatif au chapitre 78 ont été opérées pour 0,498 M€.

Le solde Dotation/Reprise s'élève pour 2022 à +0,090 M€.

Au 31/12/2022, le « stock » de provisions présent au compte de gestion s'élève à 0,597 M€ (dont 0,582 M€ sur le budget principal).

2. Les recettes de fonctionnement

Elles sont réparties principalement entre neuf chapitres :

- **le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie » pour un montant de 11,935 M€** contre 16,461 M€ en 2021, soit une diminution de -27,50% (-4,526 M€).

Ce chapitre enregistre la dotation versée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui s'est élevée en 2022 à 11,743 M€ (13,459 M€ en 2021), rattachements compris, soit un recul de -1,716 M€. La dotation CNSA étant liée aux dépenses APA ainsi qu'aux nombre de bénéficiaires, les dotations suivent la même tendance que les dépenses (cf paragraphe relatif aux dépenses du chapitre 016).

Cette baisse s'explique donc par une dotation définitive 2021 plus faible que les prévisions de réalisation (effet rattachement 2021 sur 2022 pour -0,672 M€) et par un rattachement 2022 sur 2023 en baisse par rapport à 2021 (effet pour -1,077 M€).

L'autre principale recette perçue sur ce chapitre, pour un montant de 0,192 M€ (3,003 M€ en 2021) concerne les recouvrements sur bénéficiaires ou sur établissements. Jusqu'en 2021 ce poste de recette enregistrait également le remboursement par le prestataire CESU du trop-versé au titre des heures non effectuées de l'année précédente. Ce dispositif a pris fin au 31/12/2021 (pour mémoire en 2021, le rattachement lié à la reddition CESU pesait pour 2,691 M€).

Le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active » qui s'élève à 1,059 M€ comptabilise les indus liés au versement des allocations RSA et contrats d'insertion (0,396 M€) ainsi que la participation du Fonds Social Européen (0,663 M€).

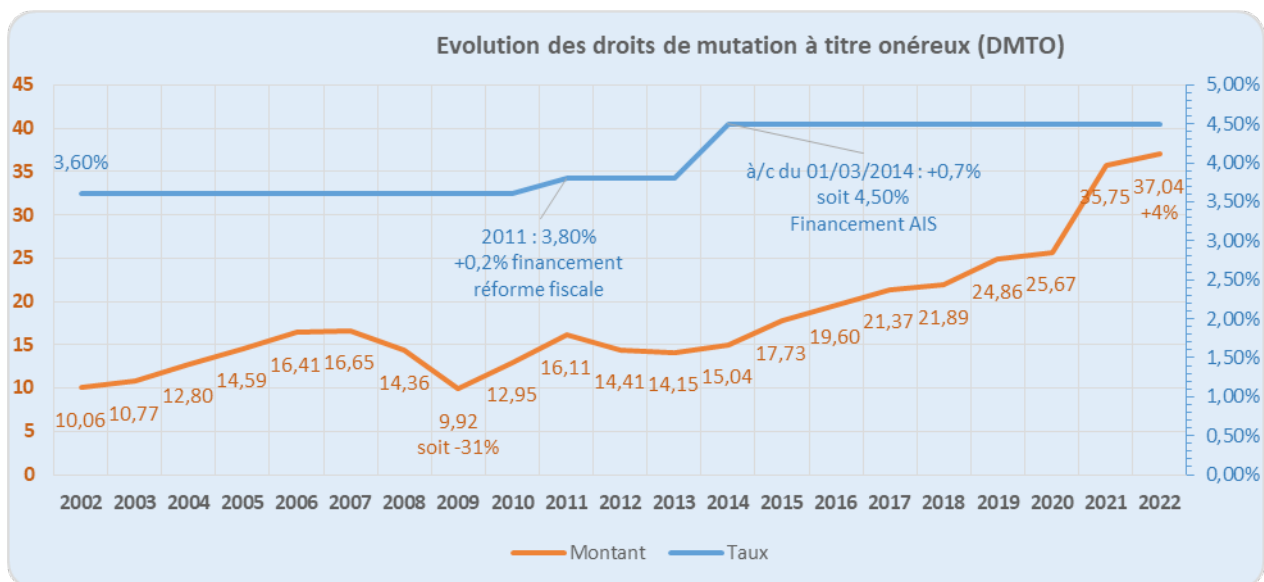
Le chapitre 70 « Produits des services » qui s'élève à 1,794 M€ contre 1,543 M€ en 2021, enregistre divers produits de gestion dont notamment les remboursements de mise à disposition de personnel (0,883 M€), les redevances d'occupation (0,274 M€), les recettes d'activités du Pôle Thermal qui affichent une progression de +89% (0,227 M€), les recettes d'activité de Flaran (0,134 M€), les recettes d'activité MEMENTO (0,007 M€), la vente de bois et de plaquettes bois (0,130 M€) et les remboursements de consultations de centres territoriaux de santé (0,124 M€).

- **le chapitre 73 « Impôts et taxes »**. Chapitre le plus important des recettes avec un montant de 170,151 M€ contre 160,572 M€ en 2021.

Sur ce chapitre sont perçus les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour un montant de 37,042 M€ contre 35,753 M€ en 2021 soit une progression de 1,289 M€ (+3,61%). Cette nouvelle augmentation fait suite à une progression historique constatée en 2021 de +39,29%. Le marché de l'immobilier gersois s'est donc maintenu en 2022 à un niveau très haut.

Les DMTO sont constitués de 4 composantes :

- les droits de mutation sur les transactions immobilières au taux de base pour 29,463 M€ (taux 3,6%);
- la part Etat transférée depuis la loi de finance 2011 pour un montant de 1,637 M€ (taux 0,2%) ;
- une part dédiée au financement des AIS instaurée par la loi de finance de 2014 pour 5,729 M€ (relèvement du taux de 0,70%) ;
- la taxe additionnelle pour 0,213 M€.



Ce chapitre intègre depuis 2021 les ressources de TVA liées à la réforme fiscale qui a transféré, des Départements vers le bloc communal, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (anciennement perçu sur le chapitre 731 « Imposition directe »). Ce transfert est compensé par une fraction de TVA attribuée au Département. Pour mémoire, la taxe sur le foncier bâti s'est élevée en 2020 à 53,116 M€. Elle a été compensée en 2022 par une recette TVA de 58,497 M€ contre 53,383 M€ en 2021 soit une progression de +8,74 %.

Le produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance s'est élevé à 41,192 M€. Il progresse de +5,28% en 2022 (39,126 M€ en 2021) succédant à une augmentation de près de +5% l'année précédente (37,304 M€ en 2020). Il correspond à la perception au bénéfice des départements de la compensation des transferts de compétences prévus dans l'acte II de la décentralisation, au titre notamment, des agents des routes (ex DDE) et des collèges (transfert des TOS) et de la compensation liée à la suppression de la taxe professionnelle.

Le produit de la TICPE, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques s'élève en 2022 à 12,476 M€ soit une augmentation de +0,66% par rapport à 2021. Il est versé en compensation des dépenses d'allocations d'insertion (RSA) pour 9,394 M€ (montant inchangé depuis 2015) et en compensation des autres transferts de compétences en complément de la taxe sur les conventions d'assurance pour 3,082 M€ (contre 3,001 M€ en 2021).

Le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DTMO) instauré par la loi de Finances de 2020, perçu pour la première fois en 2020 est venu en remplacement du fonds de soutien interdépartemental (FSID), du fonds de solidarité et du fonds de péréquation des DMTO. Le produit de ce fonds s'est élevé en 2022 à 14,535 M€ (14,670 M€ en 2021) contre un produit cumulé 2019 des 3 fonds dissous de 16,534 M€. Compte tenu de la contribution de 2,783 M€ du Département à ce fonds créé (inscrit en dépense de fonctionnement/chapitre 014) le produit net s'élève à 11,752 M€.

De plus, une fraction supplémentaire de TVA d'un montant de 1,536 M€ a été perçue pour la 2nde année en 2022. Cette fraction supplémentaire se substitue au fonds de stabilisation institué par l'article 261 de la loi de finances 2019.

En 2022, la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) est venue remplacer la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE). Cette nouvelle part départementale de l'accise sur l'électricité a été perçue pour un montant de 2,705 M€ auxquels il convient d'ajouter des régularisations des exercices antérieurs (TDCFE) pour 1,012 M€. Le produit total perçu en 2022 s'élève donc à 3,718 M€.

Enfin, le produit de la taxe d'aménagement sur le budget « Espaces Naturels Sensibles et CAUE » s'est élevé en 2022 à 1,152 M€, en léger recul de -2,76% par rapport à 2021 (1,185 M€). Il est à noter qu'une fraction de cette taxe est reversée au CAUE (cf chapitre 014) pour un montant de 0,384 M€ en 2022.

- le chapitre 731 « Impositions directes ». Le produit de ces impositions s'est élevé à 20,477 M€ en 2022 (contre 20,315 M€ en 2021).

Ce chapitre inclut le transfert en recettes de l'équivalent des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un montant de 6,748 M€ (+0,186 M€) institué par la loi de finances 2014 au titre du financement des AIS. Il inclut également le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui passe de 6,699 M€ en 2021 à 6,726 M€ en 2022.

Enfin, à noter la perception sur ce chapitre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) pour 5,779 M€ montant inchangé depuis 2011, de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) pour 0,808 M€ et du Fonds de péréquation de la CVAE pour 0,416 M€.

Ce chapitre enregistrait jusqu'en 2020 le produit de la taxe sur le foncier bâti remplacé en 2021 par une fraction de TVA comptabilisée sur le chapitre 73 « Impôts et taxes ».

- le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » pour un montant total de 67,859 M€ (contre 65,429 M€ en 2021).

Les principales recettes comptabilisées sur ce chapitre sont

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 44,584 M€ en 2021 à 44,629 M€ en 2022 ;
- la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 1,701 M€ auxquels s'ajoutent 0,286 M€ à titre de compensation de la revalorisation anticipée du RSA au 1^{er} juillet ;
- les compensations d'exonérations de taxes directes locales et de suppression de la taxe professionnelle. Ces compensations sont stables à 9,263 M€ ;
- les dotations versées par la CNSA au titre de la PCH (3,016 M€), MDPH (0,497 M€), conférence des financeurs (0,415 M€), réforme salariale des SAAD publics et privés (0,934 M€), revalorisation salariale des personnels des établissements « personnes handicapées » dans le cadre du Ségur de la santé (0,394 M€), la dotation qualité 3 € (0,895 M€) et enfin l'application du tarif plancher des SAAD (0,177 M€) soit un total de 6,328 M€. Il est à noter que les dotations versées au titre de l'APA sont imputées sur le chapitre 016. La dotation versée pour le financement de la MDPH fait l'objet d'un reversement imputé sur le chapitre 014 ;
- le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) pour 1,177 M€ contre 1,235 M€ en 2021 ;

- les participations de l'Etat pour 1,796 M€ au titre notamment du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (0,935 M€) ; l'aide au démarrage des CDS (0,050 M€) ; du Projet Alimentaire Territorial-Plan de relance (0,191 M€) ; la lutte anti-tuberculose (0,135 M€) ; le Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic CEGIDD (0,151 M€)...
- les participations de la Région pour 0,505 M€ au titre notamment du remboursement des frais de personnel des cités scolaires, du guichet RENOV'OCCITANIE, du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE NRG)...
- les participations de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 0,488 M€ au titre notamment du SAGE NRG (0,161 M€), des eaux superficielles RDSEMA (0,114 M€), du SATESE (0,154 M€) ;
- la participation de l'agence ERASMUS France au titre de la route d'Artagnan pour 0,160 M€ ;
- les diverses participations au titre du FSL pour 0,375 M€ ;
- le FCTVA de fonctionnement pour un montant de 0,174 M€.

- **le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »**. Ce poste de recettes correspond, pour la part la plus importante, aux recouvrements dans le domaine social sur des collectivités, organismes ou bénéficiaires pour 2,924 M€ (au titre notamment des récupérations sur successions pour 1,232 M€, des recouvrements sur des organismes, collectivités ou des établissements au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance pour 1,026 M€).

Ce chapitre comprend également les revenus locatifs et remboursements de charges locatives pour 0,241 M€, les redevances perçues au titre des diverses DSP pour 0,114 M€, les remboursements des frais engagés par la collectivité pour le compte du GIP Public Labo pour 0,165 M€ ainsi que les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes pour un montant cumulé de 3,084 M€.

- **le chapitre 77 « Produits exceptionnels »** pour un montant de 0,503 M€ en 2022. Sur ce chapitre figurent essentiellement :

- les recettes des cessions de biens immobiliers du Département pour 0,401 M€ (dont la vente de l'oenopôle d'Eauze pour 0,270 M€, la vente du PAS de Cologne pour 0,080 M€, la vente de divers matériels et véhicules pour 0,051 M€). Il est à noter que les prévisions relatives aux cessions sont inscrites sur le chapitre d'investissement 024 ;
- les divers avoirs, remboursements de trop-perçus ou autres produits exceptionnels pour 0,102 M€.

- **le chapitre 78 « Reprises sur provisions »** pour un montant de 0,498 M€ en 2022 répartis ainsi qu'il suit :

- 0,351 M€ au titre des risques liés à la gestion du personnel (maladies professionnelles, CET, ruptures conventionnelles) ;
- 0,147 M€ au titres des risques sur des créances anciennes.

III. L'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

A. Les résultats de l'exercice 2022

(Détail « TABLEAU 9 » en annexe au présent rapport)

B. L'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2022

Selon l'instruction budgétaire et comptable M52, les résultats excédentaires de la section de fonctionnement doivent être affectés en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, égal au cumul du déficit et des restes à réaliser de cette section.

Le reliquat excédentaire est ensuite affecté au choix de l'assemblée délibérante, en réserve complémentaire de la section d'investissement (recette compte 1068) ou en excédent de fonctionnement reporté (recette compte 002).

Je vous propose d'affecter les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2022, soit **37 463 114,75 €** de la manière suivante :

- **18 536 688,41 €** permettent de couvrir le déficit de la section d'investissement (recette inscrite sur le compte 1068) ;

- le solde excédentaire de **18 926 426,34 €** est affecté à la section de fonctionnement (recette inscrite sur le compte 002).

(Détail « TABLEAU 10 » en annexe au présent rapport)

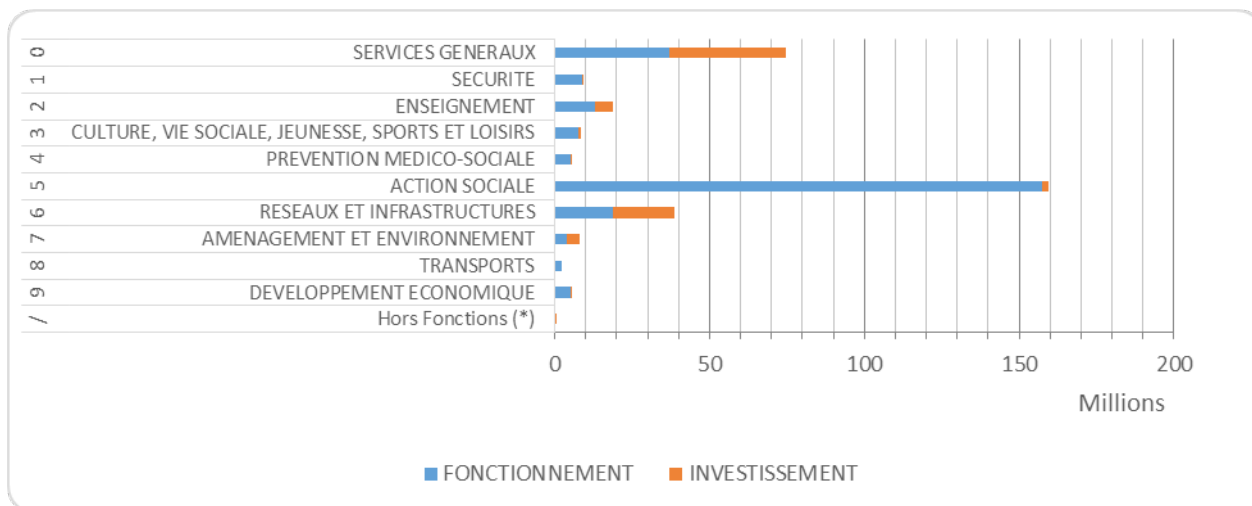
À noter, un report d'excédent d'investissement sur trois budgets annexes (le SATESE, le pôle thermal et le Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols) pour un montant de 537 250,46 € (recette au compte 001) et un déficit de fonctionnement pour ces trois mêmes budgets (SATESE et pôle thermal et Laboratoire Vétérinaire Eaux et Sols) pour un montant de 537 250,46 € (dépense au compte 002).

IV. LA PRÉSENTATION PAR FONCTIONS

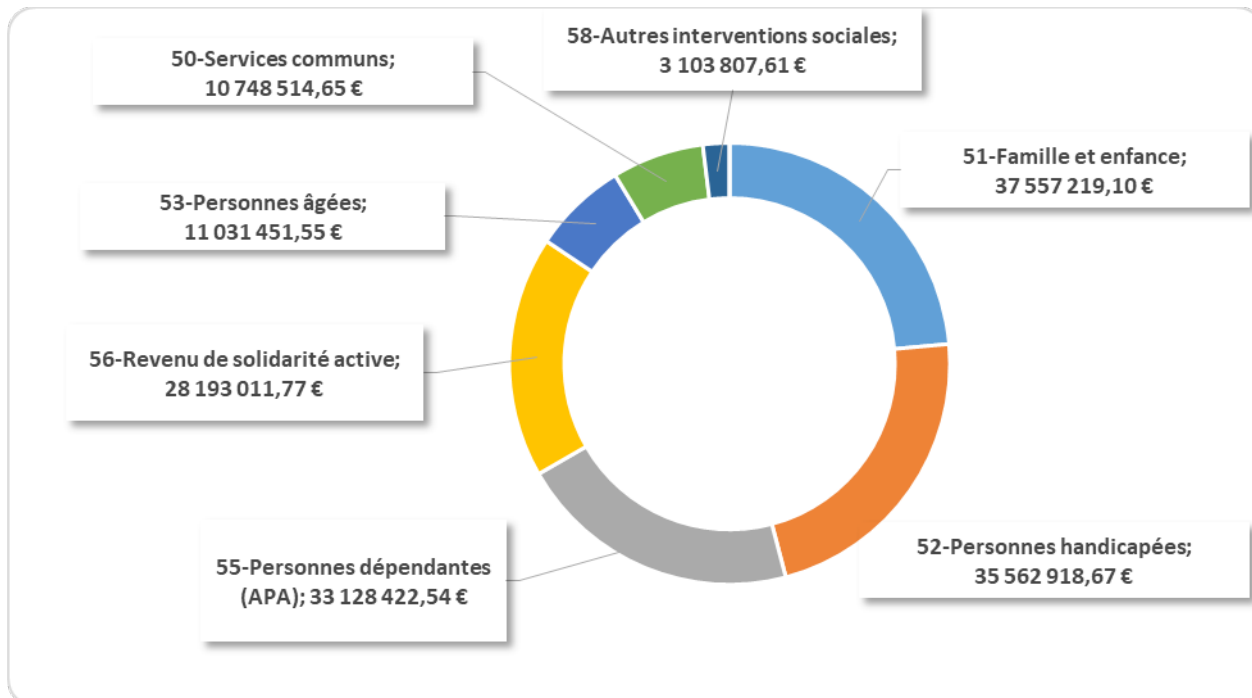
Dépenses réelles – Tous budgets

(Détail « TABLEAU 11 » en annexe au présent rapport)

Les dépenses d'action sociale représentent la part la plus importante des dépenses de la collectivité pour 48,20%.



Détail de la fonction 5 « Action Sociale »



~ ~ ~

Vous trouverez ci-joint le document détaillé du compte administratif 2022 de notre collectivité décrivant l'ensemble des mouvements de dépenses et de recettes ainsi que ses annexes telles qu'elles sont prévues par la réglementation budgétaire et comptable M52 et M4 pour un budget annexe.

V. LES BILANS SPECIFIQUES

Les bilans spécifiques suivants sont joints au présent rapport :

- le bilan de l'utilisation de la taxe d'aménagement, tel que prévu dans le code de l'urbanisme,
- le bilan de l'utilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- les comptes produits par les délégataires de service public, tels que prévus par le code général des collectivités territoriales.

Je vous propose d'approuver le Compte Administratif du Département conforme au Compte de Gestion du Payeur Départemental pour 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXES – TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1

Tous budgets confondus - Opérations réelles et d'ordre

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2021	2022	Evol	2021	2022	Evol	2021	2022
FONCTIONNEMENT	247 228 995,77	272 384 166,34	10,17%	288 788 230,44	309 310 030,63	7,11%	41 559 234,67	36 925 864,29
INVESTISSEMENT	62 716 499,43	74 169 392,64	18,26%	47 085 399,01	56 169 954,69	19,29%	-15 631 100,42	-17 999 437,95
Total :	309 945 495,20	346 553 558,98	11,81%	335 873 629,45	365 479 985,32	8,81%	25 928 134,25	18 926 426,34

TABLEAU 2

Détail des résultats par budget

Budgets	en €		Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat exercice antérieur		Résultat de l'exercice	Résultat ou solde final
					dont Reprise résultat exercice antérieur (hors couverture du déficit)	Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnt au déficit d'investist		
					(3)	(4)		
			(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(2)-(1)-(3)-(4)	(6)=(2)-(1)
01	BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	267 330 604,07	303 107 369,05	25 780 304,22		9 996 460,76	35 776 764,98
		INVESTISSEMENT	71 135 769,65	54 218 013,80	-15 755 537,88	15 755 537,88	-16 917 755,85	-16 917 755,85
			338 466 373,72	357 325 382,85	10 024 766,34	15 755 537,88	-6 921 295,09	18 859 009,13
47	SATESE	FONCTIONNEMENT	674 740,11	592 175,71	-15 162,31		-67 402,09	-82 564,40
		INVESTISSEMENT	2 878,46	85 442,86	15 162,31	0,00	67 402,09	82 564,40
			677 618,57	677 618,57	0,00	0,00	0,00	0,00
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES	FONCTIONNEMENT	1 280 975,12	2 719 221,56	0,00		1 438 246,44	1 438 246,44
		INVESTISSEMENT	2 693 469,20	1 255 222,76	-213 811,19	213 811,19	-1 438 246,44	-1 438 246,44
			3 974 444,32	3 974 444,32	-213 811,19	213 811,19	0,00	0,00
51	POLE THERMAL	FONCTIONNEMENT	1 158 477,77	814 688,56	-300 230,79		-43 558,42	-343 789,21
		INVESTISSEMENT	91 698,45	435 487,66	300 230,79	0,00	43 558,42	343 789,21
			1 250 176,22	1 250 176,22	0,00	0,00	0,00	0,00
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	FONCTIONNEMENT	1 093 407,05	982 510,20	17 354,63		-128 251,48	-110 896,85
		INVESTISSEMENT	14 667,57	125 564,42	73 078,74	0,00	37 818,11	110 896,85
			1 108 074,62	1 108 074,62	90 433,37	0,00	-90 433,37	0,00
57	AUTODROME NOGARO	FONCTIONNEMENT	76 212,00	161 067,66	57 396,66		27 459,00	84 855,66
		INVESTISSEMENT	67 661,64	50 223,19	-50 223,19	50 223,19	-17 438,45	-17 438,45
			143 873,64	211 290,85	7 173,47	50 223,19	10 020,55	67 417,21
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	FONCTIONNEMENT	769 750,22	932 997,89			163 247,67	163 247,67
		INVESTISSEMENT	163 247,67	0,00			-163 247,67	-163 247,67
			932 997,89	932 997,89			0,00	0,00
TOTAL			346 553 558,98	365 479 985,32	9 908 561,99	16 019 572,26	-7 001 707,91	18 926 426,34
					25 928 134,25			

TABLEAU 3

Tous budgets confondus - Opérations

En €	Dépenses			Recettes			Résultat	
	2021	2022	Evol	2021	2022	Evol	2021	2022
FONCTIONNEMENT	235 903 457,97	259 617 101,21	10,05%	286 248 622,60	306 873 101,51	7,21%	50 345 164,63	47 256 000,30
INVESTISSEMENT	59 357 055,63	70 928 391,13	19,49%	34 940 025,25	42 598 817,17	21,92%	-24 417 030,38	-28 329 573,96
Total :	295 260 513,60	330 545 492,34	11,95%	321 188 647,85	349 471 918,68	8,81%	25 928 134,25	18 926 426,34

TABLEAU 4

Par budgets, les prévisions et les réalisations ainsi que les résultats se présentent ainsi qu'il suit (mouvements réels):

FONCTIONNEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	260 727 080,32	255 064 923,20	97,83%	290 051 609,20	300 706 367,93	103,67%	45 641 444,73
47	SATESE	722 177,31	651 988,15	90,28%	752 177,31	592 175,71	78,73%	-59 812,44
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	1 084 144,80	972 009,69	89,66%	2 666 159,73	2 683 293,56	100,64%	1 711 283,87
51	POLE THERMAL	1 172 593,79	1 035 496,90	88,31%	1 308 593,79	814 688,56	62,26%	-220 808,34
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 140 042,00	1 046 721,05	91,81%	1 209 042,00	982 510,20	81,26%	-64 210,85
57	AUTODROME NOGARO	77 172,00	76 212,00	98,76%	160 930,66	161 067,66	100,09%	84 855,66
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	1 043 228,00	769 750,22	73,79%	1 272 928,00	932 997,89	73,30%	163 247,67
	Somme :	265 966 438,22	259 617 101,21	97,61%	297 421 440,69	306 873 101,51	103,18%	47 256 000,30

INVESTISSEMENT

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	71 611 687,81	67 972 828,14	94,92%	42 287 158,93	41 190 392,54	97,41%	-26 782 435,60
47	SATESE	93 597,23	2 878,46	3,08%	63 597,23	62 690,90	98,57%	59 812,44
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	2 842 431,36	2 615 409,20	92,01%	1 260 416,43	904 125,33	71,73%	-1 711 283,87
51	POLE THERMAL	468 084,79	91 698,45	19,59%	332 084,79	312 506,79	94,10%	220 808,34
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	154 078,74	14 667,57	9,52%	85 078,74	78 878,42	92,71%	64 210,85
57	AUTODROME NOGARO	133 981,85	67 661,64	50,50%	50 223,19	50 223,19	100,00%	-17 438,45
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	229 700,00	163 247,67	71,07%	0,00	0,00	0,00%	-163 247,67
	Somme :	75 533 561,78	70 928 391,13	93,90%	44 078 559,31	42 598 817,17	96,64%	-28 329 573,96

TOTAL

	Budget	Dépenses			Recettes			Résultat
		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	
01	BUDGET PRINCIPAL	332 338 768,13	323 037 751,34	97,20%	332 338 768,13	341 896 760,47	102,88%	18 859 009,13
47	SATESE	815 774,54	654 866,61	80,28%	815 774,54	654 866,61	80,28%	0,00
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	3 926 576,16	3 587 418,89	91,36%	3 926 576,16	3 587 418,89	91,36%	0,00
51	POLE THERMAL	1 640 678,58	1 127 195,35	68,70%	1 640 678,58	1 127 195,35	68,70%	0,00
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	1 294 120,74	1 061 388,62	82,02%	1 294 120,74	1 061 388,62	82,02%	0,00
57	AUTODROME NOGARO	211 153,85	143 873,64	68,14%	211 153,85	211 290,85	100,06%	67 417,21
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	1 272 928,00	932 997,89	73,30%	1 272 928,00	932 997,89	73,30%	0,00
	Total :	341 500 000,00	330 545 492,34	96,79%	341 500 000,00	349 471 918,68	102,33%	18 926 426,34

Excédent global de clôture :	18 926 426,34
dont Résultat cumulé des exercices antérieurs :	25 928 134,25
dont Résultat de l'exercice 2022 :	-7 001 707,91

TABLEAU 5

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

INVESTISSEMENT

	Chap	Chapitre	Prévu 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
Dépenses	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	16 019 572,26	16 019 572,26	100,00%
	020	DEPENSES IMPREVUES	1 100 000,00	0,00	0,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	988 183,79	988 183,79	100,00%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 481 000,00	2 472 792,80	99,67%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 166 500,00	15 161 759,81	99,97%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 288 543,14	2 005 402,75	87,63%
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	11 439 004,86	10 183 414,90	89,02%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 654 191,00	6 314 595,87	94,90%
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	18 058 024,73	17 196 166,52	95,23%
	26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	934 986,00	373 587,32	39,96%
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	403 556,00	212 915,11	52,76%
		TOTAL	75 533 561,78	70 928 391,13	93,90%
Recettes	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	388 471,84	388 471,84	100,00%
	024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	493 000,00	0,00	0,00%
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	19 821 572,26	19 899 355,27	100,39%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 663 013,38	6 755 548,23	88,16%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000 000,00	15 000 000,00	100,00%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 925,08	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	50 034,00	53 975,67	107,88%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	662 467,83	499 541,08	75,41%	
		TOTAL	44 078 559,31	42 598 817,17	96,64%

(*) Comme prévu par l'instruction comptable M52, les réalisations de ce chapitre sont inscrites en section de fonctionnement (chapitre 77)

TABLEAU 6

Tableaux faisant apparaître, en éléments réels et par chapitre budgétaire, les dépenses et les recettes réalisées par rapport aux prévisions.

FONCTIONNEMENT

en € - cf ²² et ²³

	Chap	Chapitre	Prévu 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation
Dépenses	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	315 393,10	315 393,10	100,00%
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 253 948,10	17 737 525,50	92,12%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	72 593 601,00	71 977 479,30	99,15%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 835 013,00	5 719 041,31	98,01%
	016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	33 797 628,00	33 128 422,54	98,02%
	017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	28 310 630,00	28 192 147,77	99,58%
	022	DÉPENSES IMPREVUES	1 400 000,00	0,00	0,00%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	93 807 454,30	92 229 245,33	98,32%
	6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPE D'ELUS	205 993,00	172 347,16	83,67%
	66	CHARGES FINANCIERES	1 560 050,00	1 483 715,62	95,11%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 298 356,72	8 073 412,58	97,29%
	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	588 371,00	588 371,00	100,00%
			TOTAL	265 966 438,22	259 617 101,21
Recettes	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	25 855 055,51	25 855 055,51	100,00%
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	62 000,00	149 045,29	240,40%
	016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	13 604 650,00	11 934 960,06	87,73%
	017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	783 014,00	1 059 321,82	135,29%
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 879 190,60	1 793 600,63	95,45%
	73	IMPOTS ET TAXES	159 045 222,22	170 151 187,48	106,98%
	731	IMPOSITIONS DIRECTES	20 202 649,00	20 476 944,00	101,36%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	67 769 364,25	67 859 035,22	100,13%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 621 872,30	6 591 969,29	86,49%
	76	PRODUITS FINANCIERS	400,00	380,89	95,22%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	99 760,81	503 339,32	504,55%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	498 262,00	498 262,00	100,00%	
		TOTAL	297 421 440,69	306 873 101,51	103,18%

22 Chapitres 016 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion de l'APA

23 Chapitres 017 : y compris dépenses de personnel affecté à la gestion du RSA

TABLEAU 7

Les subventions versées (compte 657) par fonctions

Fonction	Total 2021 (en €)	Total 2022 (en €)	Ecart	%
0-Services généraux	361 145	406 279	45 134	12,50%
1-Sécurité	3 800	1 800	-2 000	-52,63%
2-Enseignement	239 510	392 453	152 943	63,86%
3-Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs	2 413 551	2 576 720	163 169	6,76%
4 et 5-Action sociale et médico-sociale	2 137 930	1 658 699	-479 231	-22,42%
6-Réseaux et infrastructures	14 350	15 400	1 050	7,32%
7-Aménagement et environnement	414 960	433 467	18 507	4,46%
8-Transports	48		-48	-100,00%
9-Développement économique	1 190 616	1 517 698	327 082	27,47%
Total	6 775 909	7 002 516	226 607	3,34%

TABLEAU 8

Détail des subventions d'équilibre aux budgets annexes

		Dépenses	Recettes
01	BUDGET PRINCIPAL	3 083 793,21	
47	SATESE	0,00	172 359,50
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	1 530 675,13
51	POLE THERMAL	0,00	449 545,89
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	0,00	257 112,97
57	AUTODROME NOGARO	0,00	
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE		674 099,72
	Total :	3 083 793,21	3 083 793,21

TABLEAU 9

Les résultats de l'exercice 2022 se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT
	Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		35 776 764,98	16 917 755,85	16 917 755,85
47	SATESE	82 564,40			82 564,40
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE		1 438 246,44	1 438 246,44	1 438 246,44
51	POLE THERMAL	343 789,21			343 789,21
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	110 896,85			110 896,85
57	AUTODROME NOGARO		84 855,66	17 438,45	17 438,45
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE		163 247,67	163 247,67	163 247,67
	TOTAL :	537 250,46	37 463 114,75	18 536 688,41	537 250,46

TABLEAU 10

Le tableau suivant présente l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 2022 :

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 37 463 114,75		
		Fonctionnement	Investissement	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	18 859 009,13	16 917 755,85	35 776 764,98
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	1 438 246,44	1 438 246,44
57	AUTODROME NOGARO	67 417,21	17 438,45	84 855,66
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	0,00	163 247,67	163 247,67
	TOTAL :	18 926 426,34	18 536 688,41	37 463 114,75

TABLEAU 11
Dépenses réelles par fonctions – Tous budgets

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	Total	
0	SERVICES GENERAUX	37 108 425,11	37 641 556,07	74 749 981,18	22,61%
1	SECURITE	8 966 099,25	203 654,60	9 169 753,85	2,77%
2	ENSEIGNEMENT	13 077 962,76	5 889 349,18	18 967 311,94	5,74%
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 516 187,39	1 072 623,79	8 588 811,18	2,60%
4	PREVENTION MEDICO-SOCIALE	5 148 006,58	226 574,68	5 374 581,26	1,63%
5	ACTION SOCIALE	157 548 634,93	1 776 710,96	159 325 345,89	48,20%
6	RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	18 831 539,57	19 820 759,02	38 652 298,59	11,69%
7	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 966 061,85	4 047 717,82	8 013 779,67	2,42%
8	TRANSPORTS	2 096 478,31	0,00	2 096 478,31	0,63%
9	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 281 493,46	181 783,37	5 463 276,83	1,65%
/	Hors Fonctions (*)	76 212,00	67 661,64	143 873,64	0,04%
	Total :	259 617 101,21	70 928 391,13	330 545 492,34	100,00%

(*) : Dépenses du budget Annexe « Autodrome de Nogaro » dont la nomenclature comptable ne prévoit pas de présentation croisée par Fonction

Signé
Philippe DUPOUY